

Cont@ct
n°3 du 1er octobre 2015

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



APPEL À PROJETS 2015

AIDE

AU DEPART EN VACANCES

EN FAVEUR DES JEUNES

AGES DE 16 A 25 ANS

QUI SONT LES PARTENAIRES DE CE DISPOSITIF ?

L'UFOLEP l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents.

1^{ère} fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain, structurée autour de deux champs principaux "Sport Éducation" et "Sport et Société".

L'UFOLEP est une fédération agréée par le Ministère des Sports et membre du **Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)**.

Dans ce cadre, l'UFOLEP met en place des actions visant à :

- développer une offre de pratique sportive régulière de loisir ou compétitif en direction de tous les publics,
- développer des projets d'éducation par le sport,
- développer des projets d'insertion sociale et professionnelle par le sport,
- contribuer à une meilleure prise en compte des thématiques de société par la pratique sportive (discrimination, racisme, laïcité, égalité, ...).

L'UFOLEP en chiffre c'est 400 000 licenciés, 10 000 associations, 123 comités régionaux et départementaux.

L'ANCV est un établissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1982. Outil des politiques sociales du tourisme, l'ANCV assure une mission d'intérêt général "développer l'accès aux vacances et aux loisirs pour tous et notamment des personnes les plus fragiles".

Pour ce faire, l'ANCV élabore et développe une offre globale, composée de produits et programmes spécifiques à vocation sociale, selon un modèle inédit qui positionne la performance économique au service des politiques sociales de l'État.

L'ANCV commercialise le chèque-vacances et le coupon sport auprès d'employeurs, comités d'entreprise, CAF et collectivités. Le chèque-vacances représente un volume d'émission de plus de 1,1 milliard d'euros en progression annuelle de plus de 6 %. Il bénéficie directement à plus de 3,5 millions de salariés, soit plus de 7 millions de personnes si l'on intègre l'ensemble des familles bénéficiaires.

Autonome financièrement, l'ANCV affecte la quasi-totalité de ses excédents de gestion au développement de programmes à vocation socio-éducative au bénéfice des personnes les plus modestes, en partenariat avec les acteurs sociaux qui s'appuient sur les vacances et les loisirs comme supports de politiques sociales (État, collectivités, associations nationales et locales à vocation socio-éducatives, médico-sociales et touristique ...) Elle permet ainsi, chaque année, le départ en vacances et la pratique de loisirs sportifs de près de 200 000 personnes.



UN PARTENARIAT CONJOINT ANCV / UFOLEP

Cet appel à projets s'adresse aux

- Comités UFOLEP départementaux et régionaux,
- associations, clubs, amicales laïques affiliés à l'UFOLEP,
- organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale, de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, affiliés à l'UFOLEP (dispositif C3S),
- organismes à vocation éducative, socio-éducative, sociale, médico-sociale de prévention spécialisée de statut associatif, public, parapublic, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux),
- associations, structures, partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).

Objectifs

- Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus,
- encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,
- conforter les activités de plus long terme, axées sur les séjours et la découverte de nouveaux environnements, nouvelles activités,
- s'appuyer sur un dispositif d'aide au départ aux vacances pour mettre en place des actions d'insertion sociale et ou professionnelle (CQP, secourisme, service civique, Juniors Associations, etc...).

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances,
et/ou
- les jeunes résidant au sein d'un territoire couvert par la géographie prioritaire (ZUS et \ ou ZRR) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants,
et/ou
- les jeunes âgés de 16 à 25 ans encadrés par des structures ou associations partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).



Pour quels projets ?

- Les projets individuels autonomes,
- les projets individuels accompagnés,
- les séjours\ séjours sportifs organisés par l'UFOLEP, des structures affiliées ou partenaires de l'UFOLEP,
- les projets d'une durée minimale de 4 nuitées,
- les projets d'une durée maximale de deux semaines,
- les projets non-initiés au moment de leur présentation en commission d'attribution,
- les projets dont le **coût journée par personne est plafonné à 100 €** (coût total du séjour / nombre de jeunes / nombre de jours),
- dans le cas de départs encadrés concernant des mineurs, le projet devra répondre à la réglementation en vigueur.

Les projets de courts séjours (au moins une nuitée) seront considérés comme éligibles lorsqu'ils concernent des bénéficiaires dont la réalisation d'un séjour plus long apparaît peu faisable ; si une stratégie socio-éducative justifie la réduction de la durée minimale du séjour, les porteurs de projets doivent en préciser les raisons au sein du dossier d'inscription. Cette demande de dérogation sera examinée lors de la commission de sélection des projets qui étudiera tous les dossiers de demande.

Préparation/accompagnement des projets de séjours

- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- permettre la découverte d'un nouvel environnement ou de nouvelles activités, développer la mobilité des vacanciers,
- favoriser l'acquisition ou le développement de savoir-faire en termes d'organisation de vacances, de compétences professionnelles ou d'autres compétences transférables (secourisme, junior association,...).

Critères financiers

- **Une aide de 250 €** maximum par jeune pourra être attribuée. Le soutien financier ne pourra dépasser les 50 % du coût total du projet,
- les projets bénéficiant de l'implication financière du service porteur du projet (coordination, aide au départ, financements complémentaires, participation des collectivités, institutions, projets ou évènements supports...),
- les projets garantissant une participation, même symbolique, des bénéficiaires.

Sont exclus :

- les activités de loisirs de proximité (sans nuitée sur place).



Comment présenter un projet pour obtenir une demande d'aide financière ?

Le dépôt des dossiers se fera à partir de la fiche projet UFOLEP- ANCV disponible en annexe.

Attention

Vous devez conserver tous les justificatifs et factures attenants au projet. L'ANCV pourra exercer son droit de contrôle à posteriori pour une durée de trois ans.

Qui contacter pour davantage d'informations sur l'appel à projets?

- Pour toute question relative à cet appel à projets, contactez :

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

DTNA sport et société

- Pour les dépôts de dossiers, contactez :

cbucquoy.laligue@ufolep-usep.fr

Assistante au sein du pôle "sport et société"

**Appels à projets UFOLEP - ANCV
Dispositif d'aide au départ en vacances**

FICHE ACTION

COMITÉ REGIONAL : _____

COMITÉ DÉPARTEMENTAL : _____

ASSOCIATION : _____

STRUCTURES : _____

Champs retenus (plusieurs champs possibles) :

- Favoriser le départ en vacances des jeunes de 16 à 25 ans qui en sont exclus,
- Encourager l'implication des jeunes dans des projets à vocation socio-éducative,
- Valoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,
- Conforter les activités de plus long terme, axées sur les séjours et la découverte de nouveaux environnements, nouvelles activités,
- S'appuyer sur un dispositif d'aide au départ aux vacances pour mettre en place des actions d'insertion sociale et ou professionnelle (CQP, secourisme, service civique, Juniors Associations, etc...).

Public cible :

- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans n'étant jamais ou rarement partis en vacances,
- Les jeunes résidant au sein d'un territoire relevant de la géographie prioritaire (ZUS et \ ou ZRR) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants,
- Les jeunes âgés de 16 à 25 ans encadrés par des structures ou associations partenaires de l'UFOLEP (conventions locales, accords-cadres nationaux).

Préciser l'Age et le Sexe

3- Budget de l'opération (à détailler, déclinaison ci-dessous rédigée à titre indicatif) :

Charges	Produits
<p>Solvabilisation : Séjours jeunes (..... € x jeunes)</p> <p>Total solvabilisation :</p> <p>Coordination : Réunions\formations Coordination UFOLEP Communication</p> <p>Total coordination : Total :</p>	<p>Solvabilisation : UFOLEP - ANCV : Auto financement comités Financements locaux Participation des bénéficiaires Participation des structures</p> <p>Total solvabilisation :</p> <p>Coordination : Autofinancement UFOLEP</p> <p>Total coordination : Total :</p>

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

BASE DOCUMENTAIRE

R A P P E L

Les comités régionaux et départementaux ont jusqu'au **20 octobre 2015** pour déposer :

- ❖ les comptes rendus de réunions *
- ❖ les procès-verbaux d'assemblée générale *
- ❖ les statuts ...

ainsi que le **4 novembre 2015** pour :

- ❖ les fiches bilans d'appel à projets 2015
- ❖ les fiches actions de l'appel à projets 2016.

Pensez à enregistrer vos documents statutaires et vos fiches bilans et actions sur la base documentaire.

En vous remerciant par avance.

* Pour les comités régionaux, ces documents serviront de base pour le versement de l'aide à la vie associative

Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports

Et

Union Française Des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

Entre les soussignés.

Le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, sis 5, rue Pleyel 93200 Saint Denis, représenté par Patrick KANNER Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports et Myriam EL KHOMRI Secrétaire d'État chargée de la politique de la ville.

et

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, sise 3 rue Récamier 75341 Paris, représentée par son Président, Philippe MACHU, indifféremment désignée U.F.O.L.E.P.

Préambule

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville se caractérisent par de fortes inégalités territoriales et sociales (difficultés d'accès à l'emploi, difficultés d'accès aux différents modes de transport, chômage important, discriminations,....). Les déficits sont également importants en matière d'accès aux sports et aux loisirs sportifs, avec notamment une sous-représentation des équipements sportifs, des difficultés d'accès aux lieux de pratiques sportives, des modalités d'accompagnements des associations et des pratiques informelles non structurées, une sous-représentation de la pratique sportive fédérale dite traditionnelle (avec un taux de licence largement inférieur à la moyenne nationale), une offre de pratiques sportives féminines peu ou pas développée, et un déficit d'accompagnement des dispositifs d'éducatifs, d'insertions sociales et professionnelles par la pratique sportive.

Il apparaît donc nécessaire d'adapter les pratiques et les modalités de mise en œuvre aux attentes et besoins des différents publics, d'accompagner les initiatives, les nouvelles formes de pratiques, et de former les acteurs et les structures souhaitant s'approprier « l'outil sport » dans une logique d'éducation et d'insertion, tout en favorisant l'exploitation des potentialités offertes par ces territoires et sa population.

La convention interministérielle signée le 4 avril 2013 entre le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et le ministère délégué à la ville confirme la mobilisation de l'ensemble du gouvernement en direction des territoires prioritaires et de l'ensemble de ces publics.

Poursuivant les mêmes objectifs de réductions des inégalités d'accès à la pratique sportive, d'utilisation du sport à des fins éducatives et sociales, d'accompagnement des initiatives et des nouvelles modalités de pratiques associatives, le CGET et l'UFOLEP s'engagent par la présente convention à intensifier leur collaboration sur l'ensemble du

s'engagent par la présente convention à intensifier leur collaboration sur l'ensemble du territoire, dans une logique de complémentarité, d'élaboration de projets co-construits et d'actions s'inscrivant dans les contrats de ville.

L'UFOLEP, fédération sportive, affinitaire et multisports secteur sportif de la ligue de l'enseignement, a pour valeurs fondatrices :

- la laïcité garante d'un égal accès à la connaissance, à la vie publique et de la conquête permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté qui développe le sens critique de l'individu et le rend acteur du projet associatif ;
- la solidarité qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

Ces valeurs en action ont une finalité : la formation du citoyen sportif, responsable, respectueux d'autrui et s'impliquant dans la vie associative.

L'UFOLEP recouvre en 2014, 400 000 licenciés de tous âges et de tous niveaux, 10 000 associations, 102 comités départementaux, 24 comités régionaux, plus de 100 activités sportives, un réseau de professionnel sur l'ensemble du territoire, autour de deux pôles d'activité principaux "sport et éducation" et "sport et société".

Le sport constitue un outil favorisant le travail d'insertion, de socialisation et d'éducation. Il est le support d'apprentissages de tous ordres, de rencontres et d'échanges ; il permet une sensibilisation à diverses problématiques sanitaires et de société ; il constitue un facteur d'insertion sociale et ou professionnelle.

Il permet l'appréhension de la structuration dans le temps, du goût de l'effort et de connaissance de son propre corps.

Le sport permet de s'identifier à des modèles et se caractérise par des pratiques ludiques.

La présente convention détaille les actions mises en œuvre à cet effet, ainsi que leurs modalités d'évaluations.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Le présent accord cadre fixe les relations de partenariat entre le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports par l'intermédiaire du CGET et l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique autour de 3 axes déclinés ci-après :

- insertion professionnelle,
- développement social et éducatif,
- accès aux pratiques.

L'UFOLEP, première fédération affinitaire et multisport, secteur sportif de la Ligue de l'Enseignement, entend répondre aux attentes et aux besoins des territoires prioritaires et de ses publics au travers de 4 axes d'interventions principaux :

- Développer une offre d'activité sportive de loisirs compétitifs de proximité
- Développer des actions d'éducation par la pratique sportive,
- Développer des actions d'insertion sociale et professionnelle par la pratique sportive,
- Contribuer à une meilleure prise en compte des enjeux de société (réduction des

inégalités, lutte contre toutes formes de discriminations, promotion de l'égalité et de la parité etc...), au sein et par le biais des pratiques sportives.

Sa structuration sur l'ensemble du territoire en comités départementaux et régionaux, son réseau de professionnel, son réseau associatif ainsi que l'ensemble des dispositifs créés en son sein, assureront de développer des projets fédérateurs pour fournir des réponses adaptées aux difficultés des territoires et des populations.

Elle vise à promouvoir, organiser des actions et des modalités d'accompagnement auprès des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville grâce à l'« outil-sport », ainsi que définir les modalités d'échanges, d'acquisitions, et de mutualisations de compétences entre les deux réseaux.

Article 2 – Insertion professionnelle

L'UFOLEP affirme sa volonté politique d'accompagnement à la création d'emplois au sein de ses structures déconcentrées et de ses associations, notamment en direction des publics éloignés du marché de l'emploi. Pour manifester ce positionnement, l'UFOLEP propose une aide à la création d'emploi ainsi qu'une aide au tutorat et la formation des jeunes recrutés. Les jeunes issus de la géographie prioritaire de la politique de la ville font partie des publics cibles. A ce titre, toute structure s'engageant dans ce dispositif pourra bénéficier :

- d'une aide financière pour la structure employeuse,
- d'un suivi administratif,
- d'une assistance dans le domaine du tutorat et de la formation.

L'UFOLEP développe des actions visant à permettre la découverte et l'initiation aux métiers de l'animation et de l'encadrement, à favoriser l'insertion professionnelle dans le monde du sport, afin d'utiliser les activités physiques et sportives pour améliorer les compétences, savoir-faire et savoir-être, préalables nécessaires à une bonne insertion sociale et professionnelle.

A cette fin, l'UFOLEP et l'ensemble de son réseau s'appuieront sur les 3 dispositifs suivants :

2.1- Formations PSC1 – Formateurs PSC et Formateurs de Formateurs PSC.

L'UFOLEP bénéficie de l'agrément du Ministère de l'intérieur et est organisme de formation agréé par la DIRRECTE et peut ainsi mettre en place les formations PSC1 (délivrance d'un certificat de compétences aux candidats), les formations de formateurs PSC (diplôme délivré par les préfectures qui permet d'encadrer contre rémunération les formations PSC1) et les formations de formateurs de formateurs (anciennement « instructeurs ») qui permettent d'encadrer contre rémunération les formations de formateurs PSC.

Objectifs opérationnels

- *Former 1 000 jeunes par an issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville au PSC1.*

- *Former 24 moniteurs par an issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

2.2- Formations qualifiantes / diplômantes

Les personnes souhaitant découvrir ou s'investir dans les métiers de l'animation, du loisir sportif et de l'encadrement, ou les professionnels impliqués par leur pratique dans l'organisation d'activités physiques et sportives, pourront se voir offrir la possibilité de formations qualifiantes ou diplômantes, à travers l'organisation de sessions de formations au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) d'Animateur de Loisir Sportif, permettant ainsi aux titulaires du CQP précité, d'intervenir en toute autonomie contre rémunération.

Objectif opérationnel

- *Former un nombre croissant de personnes issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville au Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisirs Sportifs (CQP ALS) avec un objectif de*
 - *240 personnes en 2015 ;*
 - *300 personnes en 2016, soit 25% de progression ;*
 - *360 personnes en 2017, soit un 20% de progression.*

2.3- Dispositif national « UFOLEP Emplois d'Avenir »

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas diplômés. L'objectif est de leur permettre une première expérience professionnelle réussie, étape initiale vers l'atteinte d'une qualification plus élevée.

Objectifs opérationnels

- *Créer 1 poste de coordinateur national afin d'animer et de coordonner le dispositif sur la durée du présent accord-cadre.*
- *Créer 120 postes d'agents de développements territoriaux et d'éducateurs sportifs sur la durée du présent accord-cadre, avec une perspective de pérennisation d'au moins 75% postes créés à l'issue de l'accord-cadre*

Article 3 – Développement social et éducatif

L'UFOLEP développe des actions visant à développer des projets d'éducation par la pratique sportive qui s'inscrivent dans une logique d'accessibilité, d'acquisition de compétences nouvelles, d'initiations et d'innovations pédagogiques. La démarche UFOLEP s'inscrit dans les principes et les objectifs des projets éducatifs territoriaux (PEDT) et des programmes de réussite éducative (PRE).

3.1 – Education par les activités sportives

Les activités physiques et sportives constituent, au sein des territoires relevant de la

géographie prioritaire de la politique de la ville, l'un des supports les plus utilisés par les acteurs associatifs, éducatifs et relevant du champ du socio-culturel en direction des jeunes. Nombre de ces acteurs visant à l'éducation et l'insertion par la pratique sportive, utilisent cependant le support sport sans formation ni qualification préalable leur permettant d'atteindre leurs objectifs éducatifs.

L'UFOLEP promeut une vision de l'éducation et de l'insertion par la pratique sportive alliant compétences, vision stratégique et méthodologique. Pour cela, l'UFOLEP et l'ensemble de son réseau s'appuieront sur les dispositifs suivants, afin de permettre l'acquisition de compétences nouvelles en direction de l'ensemble des acteurs de ces territoires :

- **compétences éducation/insertion** : les professionnels impliqués par leur pratique dans l'organisation d'activités physiques et sportives en direction de publics ou des territoires relevant de la géographie prioritaire, pourront se voir offrir la possibilité de formations qualifiantes ou diplômantes, notamment autour de l'organisation de sessions de formations au Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) : animateur de Loisirs Sportifs, ou de la mise en place de modules de formation « Education – Insertion par les APS ».

- **accompagnement des structures socio-éducatives impliquées** : les structures impliquées dans l'organisation et la mise en place de projets au sein des territoires de la géographie prioritaire pourront bénéficier d'un accompagnement de l'UFOLEP dans le cadre de l'aide à la structuration des projets « sport et société ». Les structures pourront bénéficier à ce titre :
 - d'une aide financière pour les structures bénéficiant de moyens humains dédiés au développement de projets d'éducation et d'insertion par la pratique sportive,
 - d'un accompagnement méthodologique et pédagogique, et d'un accès à la base de données projets UFOLEP,
 - d'un accès à l'ensemble des dispositifs et services « sport et société » que l'UFOLEP propose,
 - d'un accès au catalogue de formation continue et fédérale de l'ufolep.

Objectif opérationnel

- *Former des acteurs et des structures non issus du monde du sport au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville avec un objectif de :*
 - 250 acteurs en 2015 ;
 - 310 acteurs en 2016, soit une progression de 24% ;
 - 370 acteurs en 2017, soit une progression de 19% ;

3.2 - Service civique

L'UFOLEP, secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, bénéficie à ce titre de son agrément national pour l'ensemble de ses délégations départementales, régionales ou associations affiliées.

Les volontaires bénéficient d'une couverture sociale, de droits à la retraite, d'une formation, d'un accompagnement par un "tuteur", d'une validation des acquis de

l'expérience et d'une indemnisation. Les missions "sport" proposées par l'UFOLEP constituent à la fois un levier d'engagement et de responsabilisation des jeunes, facteurs d'insertion sociale et un facteur futur d'insertion professionnelle, de par le développement de compétences et l'accompagnement proposé par le réseau de l'UFOLEP.

Objectif opérationnel

- *Recruter 250 volontaires en Service civique par an affectés à des missions de développement des activités et pratiques sportives en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont 150 issus de ces territoires.*

3.3 – Soutien à la petite enfance

L'UFOLEP développe un dispositif en direction de la petite enfance, associant dans une logique de complémentarité différents acteurs, en fonction des âges de l'enfant : les collectivités territoriales, les structures d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), le réseau associatif UFOLEP, les crèches (micro-crèches, d'entreprises, etc.), lieux d'accueils parents/enfants, relais d'assistantes maternelles, parents.

La démarche UFOLEP se caractérise par 3 champs d'interventions possibles. Chacun d'eux s'inscrivant dans une stratégie de mise en œuvre adaptés aux différents temps de l'enfant (0- 2 ans, 2\3 ans, 3 – 6 ans). Les structures s'engageant dans le dispositif pourront bénéficier :

- d'une mise à disposition d'animateurs,
- de la diffusion d'outils pédagogiques et méthodologiques,
- d'un accompagnement technique et méthodologique,
- d'un parcours de formation adapté,
- de Prêt de matériel.

Objectifs opérationnels

- *Déployer le dispositif au sein de 20 départements comportant des territoires relevant de la géographie prioritaire :*
- *Affilier des structures d'accueils de la petite enfance (crèches, haltes garderies, structures multi accueils...) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec un objectif de :*
 - *35 structures en 2015 ;*
 - *70 structures en 2016, soit un doublement du nombre de structures;*
 - *105 structures en 2017, soit une progression de 50 % ;*

Article 4 – Accès à toutes les pratiques

4.1 - Pratique sportive féminine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

L'UFOLEP applique conformément au cadre réglementaire, en direction de l'ensemble

de ses comités directeurs (national, régionaux et départementaux), le principe de proportionnalité, concernant la parité hommes femmes. En 2013, l'UFOLEP est constituée pour 49 % de licenciées féminines et pour 51 % de licenciés masculins. Les thématiques du développement de la pratique sportive et de la prise de responsabilité des femmes au sein du mouvement sportif étant des priorités fédérales.

Ainsi l'UFOLEP propose à toute structure qui s'engagera dans la promotion du sport féminin au sein des territoires issus de la géographie prioritaire :

- Un accompagnement financier dans le cadre de son dispositif des appels à projets,
- Un accompagnement méthodologique et pédagogique,
- Un prêt de matériel,
- La mise à disposition d'animateurs,
- La possibilité pour les moins de 25 ans de bénéficier d'un accompagnement à la l'insertion professionnelle dans le monde du sport, notamment via le dispositif des emplois d'avenir et du Certificat de Qualification Professionnel (CQP).

Objectifs opérationnels

- *Mettre en œuvre 40 projets départementaux ou régionaux « Femmes et sports dans les quartiers prioritaires » par an.*
- *Mettre en place d'un groupe de travail national pluridisciplinaire copiloté avec le CGET afin d'améliorer la connaissance des freins à cette pratique et d'identifier les pistes d'amélioration.*
- *Créer et diffuser des outils pédagogiques, méthodologiques et de promotion favorisant le développement de projets en direction du public féminin issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

4.2 - Pratiques émergentes

Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent par leur dynamisme concernant les pratiques sportives et physiques urbaines, génériquement qualifiées de cultures urbaines. Que ce soit concernant les sports dits de rue, individuels ou collectifs, les sports de glisse, ou les pratiques culturelles comme le hip-hop ou plus largement les activités auto-organisées.

Soucieuse d'assurer leur développement sur l'ensemble du territoire, permettant à la fois à ces activités de s'inscrire dans un cadre légal et réglementaire adapté et de conserver leur autonomie, l'UFOLEP propose à ce titre comme accompagnement :

- Une reconnaissance et une prise en charge assurantielle de l'activité via nos dispositifs d'affiliations et d'adhésions adaptés,
- Un dispositif de formation fédérale adaptée à l'activité et ses objectifs (formation d'animateurs et d'officiels),
- Un dispositif de formation professionnelle via le CQP animateur de loisirs sportifs,

- La diffusion sur l'ensemble du territoire d'outils pédagogiques et méthodologiques,
- La mise en place d'évènements locaux, départementaux ou nationaux.
- L'appui à la création de Junior Associations sportives : la Ligue de l'enseignement, aux côtés d'autres mouvements d'éducation populaire partenaires, est engagée dans l'animation du Réseau National des Juniors Associations (RNJA), dont elle est membre fondateur. L'UFOLEP secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, assure donc, avec le Réseau National des Juniors Associations, le suivi, l'accompagnement et l'élaboration d'outils adaptés aux Juniors Associations sportives.

La Junior Association permet à des jeunes de moins de 18 ans de se regrouper autour d'une envie d'agir, d'une idée, d'un projet, et de s'approprier un mode d'organisation démocratique et citoyen : l'association.

Ainsi une Junior Association sportive bénéficiera :

- l'accès à une couverture assurance pour les membres et les activités,
- la possibilité d'ouvrir et gérer un compte, via des partenariats avec des établissements bancaires,
- des outils adaptés aux besoins des Juniors Associations (guides, fiches pratiques, plateforme blog, formations...).

Objectifs opérationnels

- *Former des acteurs des quartiers prioritaires au niveau fédéral : avec un objectif de :*
 - 500 acteurs en 2015 ;
 - 550 acteurs en 2016, soit une progression de 10% ;
 - 600 acteurs en 2017, soit une progression de 9% ;
- *Créer un CQP « cultures urbaines ».*
- *Mettre en place un groupe de réflexion national, copiloté par le CGET, afin de favoriser une meilleure connaissance et prise en compte des pratiques sportives émergentes au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*
- *Mettre en place 35 projets accompagnés au sein du réseau portant sur le développement d'une nouvelle activité, d'un sport émergent, ou d'une activité auto organisée par an.*
- *Favoriser la création de 40 Juniors Associations sportives issues des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

L'ensemble des dispositifs d'affiliation et d'adhésion de l'UFOLEP permettra, quelles que soient les modalités de mise en œuvre des projets sportifs (évènements de proximités, au sein d'un club, d'une association ou d'un collectif, au sein d'une structure socio-culturelle) de bénéficier d'une couverture assurance de la structure et du public adaptée.

Enfin, l'ensemble de ces dispositifs ne constitue pas une fin en soi, mais une base

nécessitant d'être adaptée au contexte local, afin de sensibiliser les publics aux bienfaits de la pratique sportive de loisirs de la manière la plus efficace possible.

Article 5 – Modalités de collaboration et de mise en œuvre de l'accord-cadre

La garantie d'un partenariat fructueux nécessite une connaissance mutuelle des domaines de compétence de chacun. L'UFOLEP et le CGET organiseront également conjointement des temps d'échange, de réflexion et de formation à destination de leurs réseaux respectifs.

5.1- Pilotage et suivi de l'accord-cadre

Un comité de pilotage national, constitué de représentants de chacune des parties, se réunit au moins une fois par an, à l'initiative du CGET ou de l'UFOLEP, pour assurer le suivi et le bilan des actions conduites. Constitué de représentants du CGET, il sera composé pour l'UFOLEP du président ou de son représentant, du Directeur Technique National ou de son représentant, et de responsables de projets.

Les parties suivent et évaluent les actions mentionnées dans le présent accord-cadre à partir d'indicateurs définis conjointement. Le géo-référencement de certains indicateurs pourra nécessiter une convention ad hoc entre les deux parties, en raison des obligations légales existant en matière d'utilisation et de diffusion des données statistiques publiques.

Une annexe sera rédigée, afin d'identifier les objectifs opérationnels secondaires et les indicateurs nécessaires au suivi de l'ensemble des objectifs opérationnels. Elle sera revue annuellement, afin de tenir compte des modalités d'appropriation par les territoires du contenu du présent accord-cadre et de la montée en charge sur sa durée des actions retenues au titre des objectifs opérationnels.

5.2 - Modalités financières

Le programme 147 piloté par le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports financera à hauteur de 140 000 euros par an les actions précitées mises en œuvre par l'UFOLEP au niveau national ou local.

5.3 – Déclinaison territoriale de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour vocation d'être décliné au niveau départemental, sous forme de conventions conclues entre les préfets et les comités départementaux de l'UFOLEP, afin d'enrichir le volet sport des contrats de ville.

Le CGET s'engage à mobiliser le réseau de la politique de la ville, afin d'en faciliter la diffusion et la connaissance.

Le CGET veillera à favoriser la déclinaison territoriale du présent accord dans le cadre des contrats de ville en sensibilisant le réseau de la politique de la ville à l'importance des activités et de la pratique sportive à destination des habitants des quartiers.

5.4 - Durée

Le présent accord - cadre est signé pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Il est renouvelable, après évaluation de la période antérieure par le comité de pilotage national en fonction de la formulation de nouveaux objectifs et de l'expérience acquise.

Fait en 2 exemplaires originaux à Paris, le 19.12.2014



Patrick KANNER

Ministre de la Ville, de la Jeunesse et
des sports



Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP



Myriam EL KHOMRI

Secrétaire d'État chargée de la politique
de la ville



EVALUATION ACTIONS 2015 **DÉPARTEMENT :** _____

BILAN

Intitulé de l'action : _____

Objectif(s) visé(s) : _____

Action menée (ce que vous avez réalisé) :

Perspectives envisagées :



PROJETS 2016

FICHE ACTION

COMITÉ DÉPARTEMENTAL : _____

Champ retenu :

Sport-société (sport bien être actif)

- Seniors
- Insertion par le sport
- Petite enfance

Sport-éducation (multisport loisir)

- École de sport
- Plurisport-loisir adultes
- Accès et valorisation de la compétition et des loisirs sportifs

Initiative départementale

L'action est une expérimentation
une reconduction date de la première édition :

L'action s'inscrit-elle dans un projet pluriannuel du comité ?

Nature de l'action dans le champ retenu :

Objectifs définis :

1- Description du projet

- Diagnostic au regard des objectifs du comité

- Diagnostic des publics et des territoires concernés

Nombre de personnes touchées, caractéristiques du public, caractéristiques du territoire, échelle du projet (structure, un ou plusieurs territoires, départemental/ interdépartemental ou régional)

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat (financier, prêt de matériel, mise à disposition d'équipements, etc...)

Modalités du partenariat (préciser les partenaires concernés) :

- Affiliation C1 (association à objet sportif)
- Affiliation C3S
- Affiliation C3
- Autre conventionnement
- Appel à projet local / commande publique
- Autre :

Modalités d'adhésion / de participation des pratiquants

- Licence
- Autres titres de participation (Ufopass, Tipo, ...)

3- Pérennisation de l'action

L'action a-t-elle été évoluée (avancé du projet, adaptation, ...) par rapport aux éditions précédentes (public, effectifs, diversité de l'offre, autre territoire, autre partenariat...) ? Si oui, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4- Développement durable

Cette action intègre-t-elle une dimension développement durable ? Si oui, comment ?

.....
.....
.....
.....

Cette action sera-t-elle inscrite sur la base de données « développement durable »¹ ?

Oui Non

5- Modalités d'évaluation spécifique (en liaison avec les propositions nationales) :

-
-
-

¹ La base de données d'expériences « développement durable » sera disponible courant septembre (vous recevrez courant septembre vos codes d'accès). L'inscription de l'action mentionnée sur cette fiche dans cette base de données constituera l'un des critères d'attribution financière.

Pour vous aider à intégrer le développement durable dans vos actions n'hésitez pas à contacter l'UFOLEP Nationale.

6- Budget de l'opération (à détailler) :

Charges	Produits

Fait à :

Le :

Le Président du comité

Les inscriptions aux 6èmes rencontres nationales de l'EEDD sont ouvertes !

Les 6èmes rencontres nationales de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable organisée par la Ligue de l'enseignement et les Francas se tiendront du 3 au 5 Novembre 2015 au centre La Fontaine d'Annibal à Buis-les Baronnies (26).

Ces rencontres regroupent les acteurs des centres CED et ceux de l'EEDD à la Ligue, l'UFOLEP, l'USEP... et ont pour objectifs le partage d'expériences de terrain, la mutualisation de bonnes pratiques. Mais aussi la mobilisation du réseau sur des campagnes d'actions ainsi que l'élaboration de positions communes à nos fédérations, centres de loisirs, associations sportives... A cette occasion se déroulera également la formation des cuisiniers des centres CED.

Cette année les changements climatiques sont la thématique centrale de ce rassemblement.

Retrouvez en pièces jointe :

- [La circulaire](#) envoyée au réseau
- [le programme](#)
- [les ateliers et sorties](#)
- [les conditions d'inscriptions](#)

Lors de la matinée du 05 novembre, un temps spécifique au réseau UFOLEP est prévu. Le pôle "Développement Durable" présentera les grandes lignes du projet 2015-2016 (Stratégie National pour la Biodiversité, accompagnement des comités, lancement des nouveaux outils DD...) et organisera un temps d'échange avec les comités sur leurs actions réalisées et sur l'accompagnement possible au niveau national.

Une prise en charge pour les membres du groupe national Développement Durable est possible sous certaines conditions (pour la demande de prise en charge, contacter Bruno AGUIAR, chargé de mission DD à l'UFOLEP Nationale: baquiarvaladao.laligue@ufolep-usep.fr).

Les inscriptions pour les 6èmes RNEEDD et la formation cuisiniers se font en ligne sur le site avant le **23 octobre 2015** :

<http://evenement.laligue.org/les-6emes-rencontres-nationales-de-leducation-a-lenvironnement-et-au-developpement-durable/>

Sportivement,

Bruno AGUIAR VALADÃO

Chargé de mission Développement Durable

NOUVEL ORGANIGRAMME DE LA DTN

Chers collègues,

Vous trouverez dans ce Cont@ct l'organigramme de la direction technique nationale avec les missions de chaque membre.

Comme vous pouvez le constater, l'équipe est quelque peu modifiée, après les départs de Laëticia Zappella, Patricia Clavier-Nann et Michel Mazaré de nouveaux collègues sont recrutés et l'équipe est au complet et ce depuis le 1^{er} octobre. Camille Bucquoy a été recruté sur un poste d'assistante, Amandine Singla comme Conseillère technique nationale (cadre du ministère des sports) et Jean-Philippe Véronique comme chargé de mission « politique de la Ville » (Jean-Philippe a effectué son stage Master 2 STAPS au sein de notre fédération de mars à septembre dernier).

La DTN est au service du réseau fédéral pour vous accompagner dans la mise en œuvre de vos projets, il ne faut donc pas hésiter à nous solliciter !

Pierre Chevalier

DTN

ORGANIGRAMME DE L'UFOLEP NATIONALE 2015

Philippe BRENOT

Rédacteur en chef

pbrenot.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 61

Pierre CHEVALIER
Directeur Technique National

pchevalier.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 59

Francis ROBIN-LEROY
Cadre administratif et financier

frubin.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 66

Yannick LECOINTE
Comptable

ylecointe.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 68

Camille BUCQUOY

Assistante

cbucquoy.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 65

Isabelle MATTHEY

Assistante du pôle vie sportive

imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 78

Elsa SYRITIS

Assistante du pôle formation

esyritis.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 62

Nicolas ARMAND
DTN Adjoint

Pôle Vie Fédérative

narmand.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 70

Laurence BRIEN
DTN Adjointe

Pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 55

Adil EL OUADEHE
DTN Adjoint

Pôle "Sport Société"

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 64

Benoit GALLET
DTN Adjoint

Pôle "Sport Education"

bgallet.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 73

Rosemary PAUL-CHOPIN
DTN Adjointe

Pôle Communication

rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 77

Marina CHAUMOND
CTN

mchaumont.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 63

Léonor MAHE
CTN

lmahe.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 80

Amandine SINGLA
CTN

asingla.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 69

Laurence NADAUD
CTN

lnadaud.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 79

Bruno AGUIAR VALADAO
Chargé de mission

Développement durable

baquiarvaladao.laligue@ufolep-usep.fr

Benoit BEAUR
Chargé de mission

Formation fédérale

bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 60

Jean-Philippe VERONIQUE
Chargé de mission

Politique de la ville

jpveronique.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 40

Noémie VINCENT
Chargée de mission

communication

nvincent.laligue@ufolep-usep.fr

01 43 58 97 58

ORGANISATION INTERNE

Missions 2015-2016

Pierre CHEVALIER

Directeur Technique National et directeur du service

- Coordination
- Finances
- Relations avec le Ministère
- CPO
- Relations inter fédérales
- Relations avec la Ligue de l'enseignement
- Relations avec les fédérations multisport
- ASDTN

Nicolas ARMAND

Directeur Technique National Adjoint en charge du pôle vie fédérale

- Suivi de la vie statutaire : assemblée générale, comité directeur, bureau, statuts des comités, commission disciplinaire, dopage, statuts et règlements
- Veille juridique – place des régions SCI
- Suivi des sports mécaniques autos
- Dossier refondation de l'école
- Référant pour APAC

Laurence BRIEN

Directrice Technique Nationale Adjointe en charge du pôle formation

- Pilotage de la formation fédérale et de la formation professionnelle
- Pilotage du Plan National de Formation
- Pilotage de la formation des nouveaux cadres
- Plateau technique interfédéral CQP
- CPNEF – Sous-Commission CQP
- Pilotage Prévention et secourisme

Adil EL OUADEHE

Directeur Technique National Adjoint en charge du pôle « sport et société »

- Coordination des dossiers Sport et Société,
- Plan de féminisation,
- Sports urbains,
- Sport et ESS,
- Sports et territoires prioritaires,
- Ministère de la Justice (PJJ),
- Insertion par le sport,
- Inclusions par le sport.

Benoit GALLET

Directeur Technique National Adjoint en charge du pôle « sport et éducation »

- Suivi de l'offre traditionnelle et des commissions nationales sportives
- Evolution des pratiques
- Ecoles de sport
- Sport de nature
- Plurisport
- Enfance – jeunesse (avec Laurence BRIEN)
- Sport rural
- MGEN

Rosemary PAUL-CHOPIN

Directrice Technique Nationale Adjointe

- Coordination et responsabilités du pôle COM
- Stratégie web
 - o alimentation du site internet fédéral
 - o évolution du site national, public, adhérent association, extranet (version mobile, portail des as...)
 - o outil, dématérialisation (base documentaire, portail des délégations, formulaires en ligne)
 - o dispositif UFOWEB (suivi des sites de délégations et CNS, formations, maintenance, catalogue DATAFED...)
- Projets des trophées génération dd, concours photos...
- Relations publiques (salons, événementiels...)
- Appel d'offre signalétique gadgeterie / boutique
- Reportage vidéos (+ formation)
- Publications/ presse
- Partenariats / marketing
- Cadre juridique (CNIL, INPI, droit image, auteur...)
- DECATHLON PRO

Marina CHAUMOND

Conseillère technique nationale

- Dossier « handicap »
- Université européenne du sport
- Mission sur la réforme territoriale
- Vie internationale

Léonor MAHÉ

Conseillère technique nationale

- Dossier « 150 de la ligue de l'enseignement »

Laurence NADAUD

Conseillère technique nationale

- Sport santé
- Seniors
- Suivi des activités mécaniques moto

Amandine SINGLA

Conseillère technique nationale

- Aménagement du PNF
- Service civique
- Développement des activités d'entretien
- Développement durable (Ministère)

Bruno AGUIAR VALADAO

Chef de mission

- Développement durable

Benoit BÉAUR

Chef de mission

- Accompagnement du réseau
- Suivi des comités
- Formation : logiciel de suivi de formation fédérale et professionnelle

Jean-Philippe VERONIQUE

Chef de mission

- Politique de la ville

Noémie VINCENT

Chargée de mission « communication »

- Rédaction, édition et diffusion des lettres électroniques (lettre des délégations, lettre aux associations/ lettre aux licenciés)
- Alimentation du site internet fédéral
- Gestion de la page Facebook UFOLEP et du compte twitter UFOLEP
- Relations presse
- Routage et e. mailing
- PAO (charte graphique, devis, diffusion, banque d'images...)
- Signalétique (commandes réseau, suivi logistique du matériel)
- Appui projets transversaux : APPLI – PLURISPORT
- Mise à jour fichier/répertoire

Francis ROBIN-LEROY

- Cadre administratif et financier
- Centralisation des conventions fédérales
- Contrat d'assurance pour la matinal

Yannick LECOINTE

Comptable

Camille BUCQUOY

Assistante

- Secrétariat du Président et du DTN
- Suivi de la vie fédérale

Isabelle MATTHEY

Assistante du pôle vie sportive

Elsa SYRITIS

Assistante du pôle formation



EVALUATION ACTIONS 2015 **RÉGION :** _____

BILAN

Intitulé de l'action : _____

Objectif(s) visé(s) : _____

Action menée (ce que vous avez réalisé) :

Perspectives envisagées :



PROJETS 2016

FICHE ACTION

COMITÉ RÉGIONAL : _____

Champ retenu :

Sport-société (sport bien être actif)

- Seniors
- Insertion par le sport
- Petite enfance

Sport-éducation (multisport loisir)

- École de sport
- Plurisport-loisir adultes
- Accès et valorisation de la compétition et des loisirs sportifs

Initiative régionale

L'action est une expérimentation
une reconduction date de la première édition :

L'action s'inscrit-elle dans un projet pluriannuel du comité ?

Nature de l'action dans le champ retenu :

Objectifs définis :

1- Description du projet

- Diagnostic au regard des objectifs du comité

- Diagnostic des publics et des territoires concernés

Nombre de personnes touchées, caractéristiques du public, caractéristiques du territoire, échelle du projet (structure, un ou plusieurs territoires, départemental/ interdépartemental ou régional)

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat (financier, prêt de matériel, mise à disposition d'équipements, etc...)

Modalités du partenariat (préciser les partenaires concernés) :

- Affiliation C1 (association à objet sportif)
- Affiliation C3S
- Affiliation C3
- Autre conventionnement
- Appel à projet local / commande publique
- Autre :

Modalités d'adhésion / de participation des pratiquants

- Licence
- Autres titres de participation (Ufopass, Tipo, ...)

3- Pérennisation de l'action

L'action a-t-elle été évoluée (avancé du projet, adaptation, ...) par rapport aux éditions précédentes (public, effectifs, diversité de l'offre, autre territoire, autre partenariat...) ? Si oui, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4- Développement durable

Cette action intègre-t-elle une dimension développement durable ? Si oui, comment ?

.....
.....
.....
.....

Cette action sera-t-elle inscrite sur la base de données « développement durable »¹ ?

Oui Non

5- Modalités d'évaluation spécifique (en liaison avec les propositions nationales) :

-
-
-

¹ La base de données d'expériences « développement durable » sera disponible courant septembre (vous recevrez courant septembre vos codes d'accès). L'inscription de l'action mentionnée sur cette fiche dans cette base de données constituera l'un des critères d'attribution financière. Pour vous aider à intégrer le développement durable dans vos actions n'hésitez pas à contacter l'UFOLEP Nationale.

6- Budget de l'opération (à détailler) :

Charges	Produits

Fait à :

Le :

Le Président du comité



Nos Réf : PhM/MR/BB/PCN/007

☎ 01 43 58 97 60 bbeau.laligue@ufolep-usep.fr
☎ 01 43 58 97 65 cbucquoy.laligue@ufolep-usep.fr

Paris, le 18 septembre 2015
À l'attention des :
Président(e)s des comités
départementaux et régionaux
Délégué(e)s départementaux(ales) et
régionaux(ales), CTS et ARD

Objet : Relance Aide à la création d'emploi 2015

Cher(e)s Ami(e)s,

Depuis son origine en novembre 2012, le dispositif fédéral d'aide à la création d'emploi a concerné **63 comités pour 75 créations d'emploi**. Nous avons entamé la troisième saison pour ce dispositif et le comité directeur national a, lors de sa réunion d'octobre, manifesté l'intention de poursuivre l'effort fédéral sur cet axe « professionnalisation » et affiché une volonté politique forte d'une part de **pérennisation** d'un dispositif jusqu'à ce jour tributaire du contexte, et en particulier des possibilités budgétaires, d'autre part de prise en compte des **besoins** réels des comités.

Concrètement, pour l'année 2015, le dispositif reste ouvert à tous les comités, départementaux et régionaux et cela pout tout type de création d'emploi.

Toutefois, l'accompagnement proposé s'appuiera sur des modalités différentes et, en particulier, sera construit sur les principes généraux suivants :

- à chaque création d'emploi correspondra un type d'accompagnement individualisé : aide financière, et (ou) suivi du salarié, et (ou) formation, et (ou) conseil, et (ou) ingénierie, et (ou) mise en réseau ;
- trois catégories d'emploi seront différenciées :
 - agent administratif,
 - animateur sportif,
 - délégué, chef de projet, chargé de mission ;
- les demandes d'accompagnement visant à recruter une personne éloignée du marché de l'emploi depuis au moins 6 mois et (ou) issue des territoires prioritaires et (ou) amenée à exercer une mission visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive seront priorisées et bénéficieront d'un accompagnement complémentaire en lien avec les partenariats institutionnels en cours.
- cette aide individualisée sera déterminée à partir de l'étude objective de la situation du comité et, si nécessaire, d'un entretien entre l'échelon national et les responsables du comité concerné ;
- l'accompagnement sera contractualisé à travers une convention fixant un certain nombre d'exigences et de contraintes pour les signataires ;
- l'aide apportée pourra s'étaler sur plusieurs années en fonction des spécificités de l'emploi créé ;





La demande d'accompagnement pour la création d'emploi dans une association pourra être prise en compte selon deux cas :

- la création d'un emploi, salarié par le comité, mis à disposition d'une association. Cette demande sera traitée selon les critères présentés ci-dessus,
- la création d'un emploi par et au sein d'une association. Celle-ci ne sera cependant pas éligible à l'accompagnement financier. La demande devra être présentée par le comité départemental.

Caractéristiques de la mise en œuvre :

- les demandes seront traitées au fur et à mesure de leur arrivée ;
- les comités candidats devront prendre contact avec Benoit BEAUR, chef de mission VRAC, pour obtenir le dossier adéquat ;
- ils recevront ensuite un dossier de « demande d'accompagnement à l'emploi » qu'il leur conviendra de renseigner intégralement et de retourner à l'échelon national ;

Remarque : un accompagnement est possible pour renseigner le dossier.

- le reste de la démarche sera de l'initiative nationale avec, éventuellement, un entretien permettant d'affiner les aspects contractuels, puis la proposition d'engagement réciproque à travers une convention signée par les deux échelons ;
- les aides financières seront accordées dans le respect des limites budgétaires fixées par le comité directeur national. Lorsque ce budget sera atteint, il n'y aura plus d'accompagnement, tout au moins financier, jusqu'à nouvel ordre.

Remarque : toutefois, les dossiers éligibles arrivés après le dépassement de l'enveloppe budgétaire pourront éventuellement être pris en compte en fin d'année 2015 en fonction des possibilités budgétaires liées au résultat de l'exercice en cours.

Enfin, il est important de noter que les comités régionaux ou départementaux pourront déposer un **dossier mutualisé** prenant en compte l'ensemble des demandes de création d'emploi de leurs comités départementaux ou associations. Ils seront alors considérés comme « têtes de réseau » et seront valorisés par l'échelon national en tant que tel.

Dans l'attente de votre éventuelle prise de contact, toute demande d'information complémentaire pouvant être adressée à bbeaur.laligue@ufolep-usep.fr ou à cbucquoy.laligue@ufolep-usep.fr, nous vous adressons nos bien cordiales salutations.

Michèle ROIG
Secrétaire générale de l'UFOLEP

Philippe MACHU
Président de l'UFOLEP

Copie : CD - DTN

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PARTENARIATS

Avec **DECATHLON PRO**, profitez des offres de la rentrée sportive !



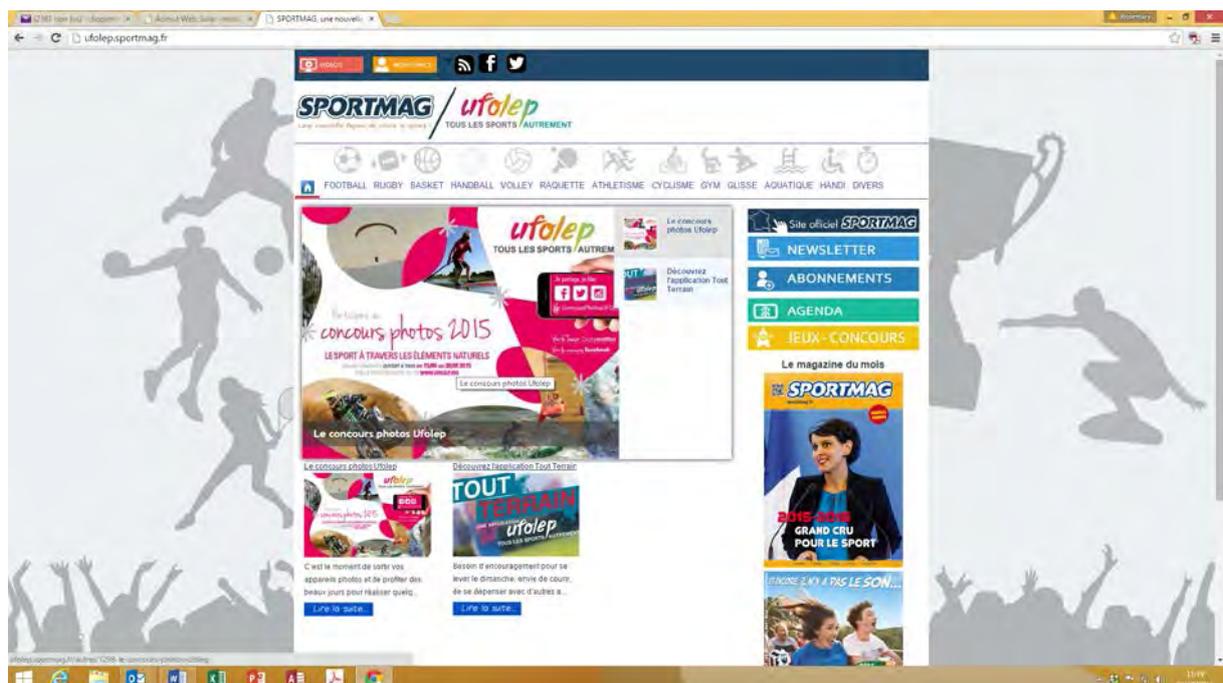
(visuel qui va être modifié avec présence du logo UFOLEP)

Un Kit offert pour les 30 premières associations sportives en Activités Physiques d'entretien et 30 euros de remise à partir de 250 euros TTC pour toutes les AS avec le code ASUFOLEP !

Plus d'infos : <http://www.decathlonpro.fr/>

SPORTMAG : Retrouvez le numéro d'octobre à l'adresse ci-dessous avec au sommaire : la MOVE WEEK 2015, l'appli Tout Terrain et les Trophées Génération DD

<http://www.sportmag.fr/phocadownload/divers/spm-81-court.pdf>



PARTENARIATS

L'UFOLEP et VACANCES POUR TOUS, une fin de saison active !



Le 6 septembre dernier, dans le département de la Creuse, la cyclo sportive la Souterraine était l'occasion de la remise des prix pour le challenge du trophée national des randonnées sportives UFOLEP. Elle venait clôturer une série de 7 cyclo sportives réparties tout au long de la saison sportive. A cette occasion notre partenaire VACANCES POUR TOUS soutenait la manifestation en remettant aux vainqueurs du classement par équipe du Trophée national, des séjours vacances.

Ce duo gagnant VPT – UFOLEP a fait un point d'étape du partenariat à l'occasion du rassemblement national de VPT les 30 septembre et 1er octobre dernier à Port Leucate et finalisera les derniers détails de leur stand dans le cadre du Roc d'Azur du 8 au 11 octobre prochain sur la base nature de Fréjus dans le Var. Ce salon achèvera la saison 2015 avant d'aborder les projets 2016 dont le salon des séniors à porte de Versailles, Paris du 7 au 10 avril 2016.

Plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

REPORTAGES

Retrouvez sur UFOLEP.org et les réseaux sociaux les reportages réalisés cet été à l'occasion de L'université européenne du sport, le Super Trophée de France UFOLEP – 24 MX et le Tour de l'Ossau pour mise en œuvre du dispositif Se Coureur.

The screenshot shows the 'Reportages' page on the UFOLEP website. At the top, there is a banner with the UFOLEP logo and the tagline 'TOUS LES SPORTS AUTREMENT'. Below the banner is a navigation menu with links: Accueil, Présentation, Activités sportives, Associations, Formation, Partenaires, and FAQ. The main content area is titled 'Reportages' and features a list of articles on the left and a featured video on the right. The featured video is titled 'Université Européenne du Sport UFOLEP 2015' and shows a woman speaking. To the right of the video is a search bar and a sidebar with links to 'Présentation', 'Les infos', 'Lettre de nos délégations', 'Reportages', 'Organigramme', 'Prochains événements', 'Tous les événements', and 'On en parle'. The footer of the page includes the text 'Rôle UFOLEP affiliée amicale association club coprésidé ISCA'.

Plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

COMMUNICATION

L'UFOLEP sera présente du 20 au 22 novembre 2015 au **SALON EUROPEEN DE L'EDUCATION** pour animer un stand dans le cadre de la cité de l'éducation. A cette occasion une animation I danse sera proposée aux visiteurs en collaboration avec le comité UFOLEP des Yvelines.

Par ailleurs l'UFOLEP proposera également une pratique sportive et des démonstrations en home ball en partenariat avec la **société Home Ball**. Offres tarifaires et présentation des équipements sur UFOLEP.org



En parallèle le 20 novembre à l'espace VIP Ligue seront organisés la 6eme édition des Trophées génération développement durable en partenariat avec la société ECOCUP et la quatrième édition du concours photos dont la thématique portait en 2015 sur sport à travers les éléments naturels.



A noter les animations sportives/activités qui seront proposées en partenariat avec la MGEN via le comité régional UFOLEP Ile-de-France et ses animateurs.

COMMUNICATION

A noter la conférence sur Femmes et empowerment qui sera co organisée avec l'association We Talk au forum Jean Macé le jeudi 19 novembre de 10h45 à 13h.

Plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales :

- Aveyron : ufolep12@ligueenseignement12.org

✚ Délégations régionales :

- Comité Régional UFOLEP Midi-Pyrénées - Davina LAUER - Chargée Régionale de Développement - 06 33 73 01 66 - davinalauer.laliquemp@gmail.com

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

Nous vous communiquons la dernière mise à jour du tableau de synthèse des **7 modules** de formation, pour le dernier semestre 2015, auxquels nous vous proposons de participer,

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2015).

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/FCF - Plan de formation 2015 - 13-30sept2015.doc>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2^{ème} semestre 2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
	Google analytics : enjeux, utilisation, suivi, indicateurs, création d'un tableau de bord http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcgoogleanalytics.html	Responsables de sites des comités et CNS (8 maxi)	25/09/2015 02/10/2015 (après-midi)	Web conférence	-	
	Réseaux sociaux : référencement payant, publicité http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfresauxsocialsoctobre.html	Responsables de sites des comités et CNS (8 maxi)	02/10/2015 05/10/2015 (après-midi)	Web conférence	-	
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMP3/PAE3/PICFPSC (8 mini / 28 maxi)	12/10 ou 14/10 ou 09/11 ou 25/11 ou 26/11	Toulouse - Val-de-Marne - Chambéry - Seine-et-Marne - Montpellier	150 €	08/10/2015
7	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	14 et 15 octobre 2015	Paris	300 €	07/10/2015
	Référents territoriaux Kid Bike (vélo jeunes) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfkidbike.html	Techniciens et porteurs de projets des comités (10 mini / 20 maxi)	7 et 8 novembre 2015	Bourges	80 €	16/10/2015
15	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques des comités UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux (8 mini / 20 maxi)	19 et 20 novembre 2015	Paris	300 €	30/10/2015
4	Formation à l'accompagnement VAE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformationaccompagnementvae.html	Toute personne chargée au sein des comités d'accompagner les candidats à la VAE - (8 mini / 20 maxi)	15 et 16 décembre 2015	Paris	300 €	13/11/2015

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 4

FORMATION À L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Objectifs

- Être capable d'accompagner les candidats prétendant à une certification par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience
- Maîtriser la méthode et la procédure VAE

Public

- Toute personne chargée au sein de son comité d'accompagner les candidats à la VAE

Contenu

- Éléments réglementaires - la loi de modernisation sociale
- L'organisation de l'accompagnement
- L'auto formation
- La méthode
- Les procédures
- Les jurys VAE

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- Interveniant extérieur
- Benoît BEAUR : Chargé de mission

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration à la charge de l'UFOLEP nationale

Dates de la Formation – Lien pour inscription en ligne

Les 15 et 16 décembre 2015 au siège de l'UFOLEP national à Paris

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 7

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

- Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

- Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

- Plan comptable
- Règlement financier
- Montage des dossiers / budget

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateur :**
 - Francis ROBIN-LEROY : Cadre comptable

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 14 et 15 octobre 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 15

LES LOGIQUES D'ASSURANCE SPECIFIQUES AUX PRATIQUES DES COMITES UFOLEP

Objectifs de formation

- Connaître le cadre réglementaire des assurances
- Connaître les principes de base des assurances
- Accompagner les associations dans le respect de ses obligations

Public visé

- Délégués et cadres départementaux

Éléments de contenus

- Le cadre réglementaire
- Les outils de l'assurance
- La formation continue : le e-learning

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris (Récamier)

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
- Formateur APAC: Jean-Pierre NEMIROVSKI
 - Nicolas ARMAND : IARD, DTN Adjoint UFOLEP

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 19 et 20 novembre 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N°18

FORMATION CONTINUE (RECYCLAGE) DES FORMATEURS DE SECOURISME

Objectifs de formation

- Être capable d'encadrer les formations PSC1 conformément à la réglementation en vigueur

Publics visés

- Formateurs PSC, titulaires du BNMP5 et PAE3, du PICFPSC

Éléments de contenus

- Le référentiel technique
- Le référentiel pédagogique
- Mise en situation des participants
- Évaluation des participants

Durée	Effectif	Lieu
1 jour	8 minimum / 28 maximum (par session)	Plusieurs lieux

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Stéphane LALANNE : Instructeur de secourisme
 - Mauricette LEMAITRE : Instructrice de secourisme
 - Isabelle COLLAVET : Instructrice de secourisme

Coût du stage

- Droit d'inscription au stage de recyclage : **150 €** par personne
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Vous avez le choix entre ces différentes dates et lieux de formation :

- 12 octobre 2015 à Toulouse (*Région Midi-Pyrénées*)
- 14 octobre 2015 en Val-de-Marne (*Région Ile-de-France*)
- 9 novembre 2015 à Chambéry (*Région Rhône-Alpes*)
- 25 novembre 2015 en Seine-et-Marne (*Région Ile-de-France*)
- 26 novembre 2015 à Montpellier (*Région Languedoc-Roussillon*)

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

FORMATION DE REFERENTS TERRITORIAUX KID BIKE (vélo jeunes)

Objectifs de formation

- Être capable de concevoir un projet d'animation du « apprendre à faire du vélo - savoir rouler » sur mon territoire en direction des publics « enfance – jeunesse ».
- Être capable d'élaborer un projet pédagogique pour l'animation d'une école de vélo en club. de l'initiation au vélo au perfectionnement technique en prenant en compte les caractéristiques des publics (petite enfance, enfance, jeunesse).
- Être capable d'encadrer des séances / cycles Kid Bike vers une progression technique basée sur les fondamentaux du VTT.

Public visé

- Animateur vélo / référent technique-projet auprès du comité UFOLEP chargé de promouvoir les pratiques éducatives de mobilité à vélo et développer l'accueil des publics enfants et jeunes au sein du réseau associatif (associations de cyclisme, école de sport, ...). 1 personne par comité UFOLEP (possibilité d'une 2^{ème} personne en fonction des places disponible).

Éléments de contenus

- Présentation du projet éducatif et de progression technique
- Ingénierie de projet de promotion du « savoir rouler » en direction des collectivités territoriales (coordonnateurs « enfance – jeunesse, temps d'activités périscolaires, ...)
- Connaissance des publics concernés (enfants, jeunes)
- Illustration et mise en situation pédagogique par niveau de pratique, compétence technique et thématique (orientation, mécanique, prévention et sécurité, ...) lors d'un événementiel « kid bike ».
- Appropriation des outils techniques et pédagogiques

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	10 minimum / 20 maximum	CREPS de Bourges (18)

Intervenants

- Techniciens
- Porteurs de projet

Coût du stage

- Frais d'inscription : 80 €
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale
- Dotation d'outils techniques et pédagogiques lors de l'AG nationale 2015 aux comités UFOLEP : http://www.tech.ufolep.org/forms/forms_a/cms/index_form.php?us_action=aperçu&us_id_formulaire=desc_xml_fm_resonance_fm_1426008466.xml

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 7 et 8 novembre 2015 à Bourges

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fckidbike.html>

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

BF2O spécifique - Activités cyclistes
Le 21 novembre 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Activités cyclistes - BF2O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 21 novembre 2015 à Cabriès (13)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2015/2016) et avoir 18 ans  Avoir validé le BF1O Activités cyclistes  Avoir participé au tronc commun BF2
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Être capable d'organiser et de gérer un projet d'épreuve dans l'association et le département ou région  Être capable d'intervenir au sein d'une équipe formation
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Tenue de sport  Livret de Formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Jean-Luc SERVAUX
Formateur (s)	
Coût par stagiaire	40 € sans hébergement
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60</p> <p> ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 10 novembre 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur internet www.ufolepaca.fr)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2015-2016 et du livret de formation

BF1O complet - Gymnastique artistique
Du 20 octobre au 13 décembre 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (GAF) – BF1O Complet
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Tronc Commun : mardi 20 octobre 2015, de 13h30 à 17h30, à La Rochette (77) ✚ Spécifique Jugement : du mercredi 21 octobre au vendredi 23 octobre 2015, de 10h à 17h, le dimanche 13 décembre 2015 de 10h à 12h30 à La Rochette (77) ✚ Examen : le dimanche 13 décembre 2015, de 13h30 à 16h, à La Rochette (77)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2015/2016, avoir + de 14 ans ✚ Avoir lu la brochure gymnastique GAF ✚ Avoir validé sa période probatoire (fiche à retourner signée par le ou la Président(e) de votre association et votre Délégué Départemental)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du BF1O : formation permettant de juger aux niveaux 6, 7 et 8 (BF1O complet) ou aux niveaux 7 et 8 (BF1O de base) ✚ Être capable de s'intégrer à une équipe de juges dans l'association.
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et pédagogie ✚ Législation et réglementation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Clé USB
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formatrices	LETOURNEAU Rachel – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	<p>50 € Non inclus : restauration (réfrigérateur et micro-ondes à disposition) Pas d'hébergement prévu</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Jeudi 14 octobre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ A envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette:  ufolep.usep77@orange.fr  01.64.87.12.62 <p>➔ À présenter le jour d'entrée en formation : votre fiche « période probatoire » et votre livret de formation délivré par votre Délégué Départemental</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne ✚ 1 photo à coller sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant de votre association et libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne »
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association et/ou comité départemental.

BF2O spécifique - Gymnastique artistique
Les 15 et 22 novembre + 13 décembre 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Gymnastique (GAF) – BF2O spécifique
Dates et Lieu du stage	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Spécifique Jugement : les dimanches 15 et 22 novembre 2015, de 10h à 16h, et le dimanche 13 décembre 2015, de 10h à 12h30, à La Rochette (77) ✚ Examen : le dimanche 13 décembre 2015, de 13h30 à 16h, à La Rochette (77)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Avoir une licence UFOLEP 2015/2016, avoir + de 16 ans ✚ Être titulaire du BF1O de base ou du BF1O complet ✚ Avoir jugé au moins une fois en compétition officielle au cours de la saison 2014/2015
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être titulaire du BF2O : formation permettant de juger aux niveaux 4, 5, 6, 7 et 8 (BF2O complet) ou aux niveaux 5, 6, 7 et 8 (BF2O de base) ✚ Être capable de gérer un projet d'épreuve dans l'association et dans le département
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Technique et pédagogie ✚ Législation et réglementation ✚ Sécurité de la pratique ✚ Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Clé USB
Responsable administratif	ROBERT Anthony
Responsable formation	DOQUOY Audrey
Formatrices	DIDIER Julia – DOQUOY Audrey
Coût par stagiaire	<p>50 € Non inclus : restauration (réfrigérateur et micro-ondes à disposition) Pas d'hébergement prévu</p>
Inscriptions / Informations	<p>Date limite d'inscription : Jeudi 5 novembre 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ A envoyer à votre Comité Départemental qui validera et transmettra à :  UFOLEP Seine-et-Marne Maison de l'Enseignement – Impasse du Château 77000 La Rochette: ufolep.usep77@orange.fr  01.64.87.12.62 ➔ À présenter le jour d'entrée en formation : votre fiche « période probatoire » et votre livret de formation délivré par votre Délégué Départemental
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ 1 fiche d'inscription téléchargeable sur le site www.cd.ufolep.org/seineetmarne ✚ 1 photo à coller sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant de votre association et libellé à l'ordre de « UFOLEP Seine-et-Marne »
Règlement	À l'issue de la formation, une facture sera adressée directement à votre association et/ou comité départemental.

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 14 et 15 novembre 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Du samedi 14 novembre (9h) au dimanche 15 novembre (17h) Au Manoir du Chambon, à Montignac (24) (http://manoirduchambon.org)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Avoir 17 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>)  Avoir validé une Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">  Délivrer les compétences techniques et pédagogiques spécifiques à la marche nordique aux animateurs du réseau UFOLEP identifiés par les comités.
Contenus de formation	<p>16 heures de formation (spécifique) + Évaluation</p> <ul style="list-style-type: none">  Technique et Pédagogie  Législation  Sécurité de la pratique  Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Tenue de sport
Responsable formation	Patrick MANS
Formateur	Patrick MANS
Coût par stagiaire	90 € (hébergement, restauration, documents sur clé USB)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Dordogne 82 avenue Georges Pompidou – BP 80010 24001 PERIGUEUX Cedex</p> <p> 05 53 02 44 15</p> <p> ufolep@laligue24.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 06 novembre 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP Dordogne</i> ») qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2015-2016  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (BF 1)
Le 28 novembre 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 28 novembre 2015 au CREPS d'Aix-en-Provence (13)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2015-2016)  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>20 novembre 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »)  photocopie de la licence 2015-2016

**TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 14 novembre 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le 14 novembre 2015 au CRAF de Liévin (62)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2015/2016)  Avoir validé sa période probatoire
Objectif	Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région.
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes  Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	André COUPLET
Formateurs	André COUPLET – Éric HUCQ – Thérèse LE GOFF
Coût par stagiaire	20 €
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@lique62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers : 9 novembre 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération)  1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « UFOLEP 59/62 »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser  photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation  1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

SECTEUR SPORT ET SOCIÉTÉ

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Cahier des charges dispositif UFOLEP – CQP en direction des publics issus des territoires prioritaires

Les quartiers prioritaires se caractérisent par de fortes inégalités, particulièrement concernant le domaine de l'emploi. Le secteur du sport, fort du marché qu'il représente, de son développement et de l'attrait qu'il suscite notamment auprès des jeunes, doit jouer un rôle au bénéfice des publics et des territoires prioritaires. Particulièrement en ce qui concerne le champ des emplois relevant de l'animation sportive et de l'encadrement. L'UFOLEP souhaite développer le dispositif du Certificat de Qualification Professionnel « Animateur de Loisir Sportif » en direction des publics issus des territoires relevant de la géographie prioritaire. Ce dispositif aura pour vocation de permettre la découverte des métiers de l'animation sportive et de l'encadrement, et de contribuer à une insertion sociale et professionnelle durable.

L'UFOLEP met donc en place, dans cette optique, un dispositif d'accompagnement fédéral :

Présentation du cahier des charges :

- Le comité organisateur :
 - Le comité départemental ou régional organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au CQP ALS et / ou organiser des sessions spécifiques si nécessaire,
 - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire, afin de mobiliser le public,
 - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
 - Identifier et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire,
 - Solliciter l'UFOLEP nationale, si nécessaire, pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- L'UFOLEP nationale :
 - Doter financièrement le comité organisateur de 150€ par personne **formée (et non certifiée), plafonnée à 240 personnes formées au niveau fédéral.**
 - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ? ».
 - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restaurations des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.
 - Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,

SPORT ET SOCIETE

- Insertion par l'emploi,
 - Insertion par l'activité économique,
 - Education populaire.
 - Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
 - La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings faisant mention de :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si le jeune est issu d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
 - <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
 - Un projet peut être porté par un comité départemental, régional ou les deux si l'organisation locale le nécessite / le permet,
 - Toutes les sessions de formation mises en place depuis le 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale,
 - L'aide de l'UFOLEP nationale en direction des comités est plafonnée à une aide de 20 jeunes formés par comité organisateur.
- Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :

Adil El Ouadehe :

DTNA en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

- Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP CQP ALS :

Laurence Brien :

DTNA en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

Cahier des charges dispositif UFOLEP – PSC1 en direction des publics issus des territoires prioritaires

L'Ufolep défend un sport citoyen, un sport loisir et santé accessible au plus grand nombre. C'est pourquoi, l'Ufolep propose l'accès au secourisme pour tous, notamment pour les publics les plus en difficultés et les territoires prioritaires. Le secourisme revêt en France comme dans d'autres pays une dimension sociétale. Démarche civique altruiste et solidaire, il vise à déléguer des tâches qui relèvent de la prévention dans le but de permettre, en attendant l'arrivée sur les lieux des secours organisés, la survie de la victime ou de minorer les conséquences d'une situation d'urgence. Le secourisme est également une démarche de civisme actif. Il véhicule et diffuse des valeurs de solidarité et d'efficacité.

Présentation du cahier des charges :

- Le comité organisateur :
 - **Le comité départemental organisateur aura pour mission de permettre au public issu des territoires prioritaires de participer à des sessions de formation au PSC1 et à des sessions de formation de formateurs PSC1.**
 - Assurer la promotion du dispositif au niveau local et dans les réseaux spécialisés, en s'appuyant sur le kit de communication national si nécessaire,
 - Assurer l'accompagnement et le suivi nécessaire du public,
 - Prévoir et assurer des financements complémentaires permettant au public de bénéficier de la formation, d'un suivi ou d'un accompagnement supplémentaire si cela s'avère nécessaire,
 - Solliciter l'UFOLEP nationale et l'EPN (équipe pédagogique nationale), si nécessaire, pour tout accompagnement méthodologique, stratégique ou pédagogique.

- L'UFOLEP nationale :
 - Doter financièrement le comité organisateur de 30€ par personne formée, plafonnée à 1000 personnes formées au niveau fédéral.
 - Doter le comité organisateur d'un kit de communication incluant :
 - Affiche,
 - Flyer,
 - Spots vidéo,
 - Guide méthodologique « Quelle communication au niveau local ».
 - Prendre en charge les déplacements, hébergements et restaurations des porteurs de projets au sein des comités ainsi que du public en cas de sollicitation de l'UFOLEP nationale.
 - Organiser la communication nationale du dispositif dans les réseaux :
 - Politique de la ville,
 - Préfecture,
 - Insertion par l'emploi,
 - Insertion par l'activité économique,
 - Education populaire.

SPORT ET SOCIETE

- Accompagner sur le plan méthodologique, stratégique et pédagogique les comités organisateurs,
 - La prise en charge financière :
 - La Dotation financière en direction des comités ne pourra s'effectuer qu'après la remontée des listings faisant mention de :
 - Nom,
 - Prénom,
 - Date de naissance,
 - Adresse complète
 - Le lien ci-dessous permet de savoir si le jeune est issu d'un territoire prioritaire et si celui-ci est éligible :
 - <https://sig.ville.gouv.fr/recherche-adresses-zus-zfu-quartiers-des-cucs>
 - Toutes les sessions de formation mises en place depuis le 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 seront éligibles au dispositif de dotation fédérale.
- Pour toute demande d'information concernant l'accord cadre UFOLEP – CGET :

Adil El Ouadehe :

DTNA en charge du pôle sport et société

aelouadehe.laligue@ufolep-usep.fr

- Pour toute demande d'information concernant le dispositif UFOLEP PSC1 :

Laurence Brien :

DTNA en charge du pôle Formation

lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

2- Partenaire(s) impliqué(s)

Partenaires	Partenariat ponctuel ou permanent	Nature du partenariat

Fait à :

Le :

Signature du responsable :

LE LABEL SPORT SANTE UFOLEP

L'activité physique et le sport doivent être considérés comme des outils de prévention à la fois par le patient et par le personnel médical, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pourtant le sport connaît déjà un certain nombre de mutations dans ses pratiques, son organisation mais un des enjeux retient particulièrement notre attention soit le sport comme facteur de Santé.

La santé et la recherche de Bien-Être sont les principales raisons évoquées par la plupart des personnes interrogées.

L'UFOLEP n'a pas échappé à la règle en se positionnant sur le sport santé dans le cadre de son projet de développement.

La 1^{ère} édition du label sport santé de l'UFOLEP a été mis en place en 2010 et n'a vu la labellisation que d'une quinzaine d'associations.

Faible enthousiasme des associations pour obtenir ce label alors que plus de 1000, disséminées sur l'ensemble du territoire, proposent des actions sport-santé. Certains comités départementaux ou régionaux participent même chaque année à la semaine « Sentez-vous sport ».

La lourdeur administrative, le manque d'accompagnement, de suivi, de formation proposée....sont-ils les freins pour s'inscrire dans cette démarche ? comment accueillir des publics à pathologie si l'animateur n'a pas été formé à cet effet ? quelle lisibilité auprès des différents acteurs? Quelle communication ? comment répertorier et trouver une association labellisée ?

Toutes ces questions ont amené l'UFOLEP à revisiter son label en redéfinissant les critères d'attribution autour de 3 grands axes

Un label, pour qui, pourquoi ? un nouveau label revisité

Plusieurs raisons ont amené la commission nationale santé à reconsidérer son label

En effet être labellisé c'est :

- valoriser les associations et /ou comités mettant en place des actions sport santé
- s'inscrire dans une démarche de qualité en prouvant son engagement en faveur de la qualité, la sécurité, la formation des animateurs
- Inscrire l'association et/ou le comité dans une démarche de progrès
- Etre répertorié au niveau national
- Bénéficier d'une reconnaissance auprès des différents acteurs
- Etre capable d'accueillir des publics atteints d'une ou plusieurs pathologies

Le label ou signe d'identification, s'adresse à toutes les associations et/ou comités et sera attribué à condition de remplir les critères du cahier des charges.

Après dépôt d'un dossier, la Commission nationale Santé examinera les éléments permettant d'évaluer le projet santé de l'association ou du comité et son implication.

wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT
SPORT SANTÉ

LABEL SANTÉ

1 OBÉSITÉ

2 ALCOOL

3 PRÉVENTION

4 DOPAGE

5 PATHOLOGIES

6 SÉDENTARITÉ

7 NUTRITION

8 TABAC

1. La labellisation à l'UFOLEP

Être labellisé, c'est la reconnaissance par l'UFOLEP nationale de la qualité du projet de l'association. C'est la garantie que les dirigeants, les animateurs, les pratiquants déclinent et mettent en œuvre les orientations fédérales sur leur territoire.

Vous souhaitez obtenir le label santé : votre association doit s'inscrire dans une démarche Sport & Santé en direction de tous les publics.

2. Les critères du label santé

Pour obtenir le label santé, l'association doit répondre aux trois critères :

prévention, protection, promotion

-----La prévention (cocher les cases concernées)

Repérage du public, sensibilisation des personnes

- Actions visant à maintenir et ou améliorer la santé des personnes
- Actions visant à modifier les comportements afin de rendre les personnes acteurs de leur santé
- Actions visant à intégrer les personnes en difficulté sociale
- Actions visant à accueillir les personnes à pathologie

-----La protection

- ▶ Obligation du certificat médical datant de moins de 1 an
- ▶ Prise en compte d'éventuelles prescriptions médicales
- ▶ Encadrement par des animateurs ayant une formation spécifique et détenteurs du PSC1
- ▶ Préservation de l'intégrité physique et psychique des personnes
- ▶ Lutte contre le dopage et les conduites addictives
- ▶ Adaptation de l'offre à la diversité des publics

-----La promotion (cocher les cases concernées)

- Organisation de manifestations sportives à thématique santé en ayant connaissance des dispositifs de secours approuvés
- Organisation d'événementiels en collaboration avec le comité départemental : conférences, séminaires, débats, tables rondes, ateliers...
- Valorisation du label santé auprès des différents acteurs concernés
- Utilisation des supports de communication mis à disposition par la commission sport & santé : mallette santé, livret « bien-être actif », boîte « médica-sport »
- Sensibilisation à une bonne hygiène de vie

3. Comment valider ce label

L'association doit répondre aux trois critères en ayant le libre choix des actions menées en prévention et promotion et répondre à l'intégralité des actions menées en protection.

Le document sera envoyé à l'échelon national de l'UFOLEP pour validation. Une convention sera signée entre le président de l'UFOLEP nationale et le président départemental dont dépend l'association. Ensuite, un moment officiel sera organisé pour la remise du label par un élu national de préférence.

3. La dotation

Il pourrait être proposé :

- ▶ une mallette santé
- ▶ une mallette de premiers secours
- ▶ deux tee-shirts sport & santé
- ▶ Cinq chasubles pour les titulaires du PSC1
- ▶ Un kit santé comprenant un cardiofréquence-mètre, un tensiomètre, un spiromètre, un roll-up

Le label UFOLEP est uniquement destiné aux associations affiliées.

3. Votre association

Association : _____

Nom du correspondant label santé : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Après le visa de l'échelon départemental, retourner cette fiche à :

UFOLEP nationale

Label santé

3, rue Récamier

75341 Paris cedex 07





LE CHEQUE SANTE BIEN ÊTRE

Convention UFOLEP-CARE LABS

Une véritable opportunité pour l'UFOLEP acteur de la santé pour tous

En juillet dernier, l'UFOLEP a signé une convention avec la société CARE LABS pour une durée d'un an tacitement reconductible.

En effet, actrice française de l'innovation sociale, l'entreprise est émettrice de la solution Chèque Santé® : le 1er titre prépayé dédié aux prestations de prévention santé et de bien-être. Ce système permet de rendre l'accès à l'état de bonne santé possible pour tous.

Ce nouveau dispositif se positionne comme une alternative innovante et socialement responsable pour les entreprises, collectivités, mutuelles ou divers acteurs et comme un outil de paiement adapté aux préoccupations des professionnels de santé.

Il permet à chacun d'être acteur et gestionnaire de son capital Santé sans discrimination économique et par la pratique d'une activité physique. Il est un levier pour inciter toute personne à avoir un recours à l'activité physique dans un but de prévention et de promotion de la santé.

Chèque Santé® est un véritable outil de management social pour les clients « employeurs », une solution efficace et opérationnelle de web services, de tiers-payant dématérialisé et de réseaux de prévention santé pour les mutuelles et les assureurs, associations...et une garantie de paiement rapide.

CARE LABS constitue un réseau d'experts en activités physiques afin de développer un titre spécifique « chèque santé sport »

En adhérant au réseau « chèque santé » les comités UFOLEP adoptent une attitude préventive face à la santé et bénéficieront de la plateforme CARE LABS soit :

- communication en direction de tous les acteurs de santé et des bénéficiaires (logo Ufolep)
- Promotion du comité UFOLEP
- géolocalisation des comités avec les activités proposées
- données statistiques du comité
- Inscription du comité dans l'annuaire « Chèque Santé »
- Paiement sécurisé
- Le comité affilié pourra utiliser le logo « Accepte le règlement par chèque santé »

Le bénéficiaire aura un titre nominatif

Adhésion et inscription au réseau « chèque santé » : processus d'affiliation

L'inscription et l'adhésion sont gratuites

Tous les comités départementaux et régionaux vont recevoir un mail les informant de leur pré-inscription en leur fournissant un identifiant et mot de passe.

Chaque comité sera convié à valider leur adresse email de contact : validation qui vaudra acceptation d'affiliation.

Connecté au compte créé, il suffira de remplir le formulaire en ligne en renseignant les différents champs demandés (notamment diplômes des intervenants...). Les données détenues sont entièrement sécurisées.

Rétribution des comités affiliés à CARE LABS

Le modèle économique actuel de CARE LABS repose sur le versement de frais de traitement à la société CARE LABS que lorsqu'un bénéficiaire effectue un règlement avec le porte-monnaie électronique Chèque Santé.

Dans ce cas c'est le comité UFOLEP affilié qui porte les frais de traitement redevables à CARE LABS soit :

- 3% du montant perçu pour un règlement mensuel
- 6% pour un règlement hebdomadaire
- 8% pour un règlement sous 48h

Pour plus de renseignements : Laurence NADAUD

lnadaud.laligue@ufolep-usep.fr

SECTEUR SPORT ET EDUCATION

Fédération sportive de

la **ligue de**
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ACCORD AVEC LA SACEM POUR LES ACTIVITES PHYSIQUES D'ENTRETIEN (APE)



L'UFOLEP a négocié avec la SACEM un contrat collectif concernant spécifiquement les associations dédiées aux APE. Il stipule que « *la redevance SACEM est déterminée en considération du nombre d'élèves par club participant aux activités sportive en musique, qu'il s'agisse d'activités traditionnelles en salle ou d'activités dansées* ». Établi pour la saison 2015-2016, il sera facturé sur la base de nos fichiers d'associations et d'adhérents et son coût sera intégralement pris en charge par la fédération.

Attention : les modalités ne changent pas pour la gymnastique artistique et sportive ou rythmique et sportive, même si nous espérons pouvoir apporter des éléments de réponse pour les saisons suivantes.

En ce qui concerne les manifestations exceptionnelles, soirées dansantes, et spectacles, nos associations doivent également remplir une déclaration auprès de leur délégation régionale SACEM afin d'acquitter la redevance correspondante. Elles bénéficient toutefois d'un abattement de 12, 5% en vertu de notre appartenance à un mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement.

À retenir :

- Centralisation nationale des redevances SACEM et SPRE
- La redevance SACEM/SPRE des associations APE affiliées est payée directement par l'UFOLEP nationale à la SACEM pour les musiques utilisées (*uniquement pour les associations qui déclarent le code activité APE lors de l'affiliation*)
- Toutes activités sportives pratiquées pendant les cours
- Régime d'application : Musique non synchronisée : gym d'entretien, stretching, expression corporelle, ...
- Les manifestations exceptionnelles ouvertes à tous ne peuvent être prises en compte mais bénéficieront d'un tarif préférentiel. Déclaration en ligne désormais possible.

Des modalités sont en cours de négociations pour les activités gymniques, artistiques et rythmiques.

Vie Sportive



A l'attention des CNS / GTS et comités UFOLEP

Cher(e)s ami(e)s,

Traditionnellement les Commissions Nationales Sportives (CNS), Groupes de Travail (GT) et référents techniques sont réunis à mi-mandat pour effectuer le bilan de leur action

Dans un contexte d'évolution de la demande d'activité, de la reconnaissance des bienfaits du sport dans les politiques publiques ; mais aussi d'érosion des effectifs licenciés et des associations, notre modèle sportif et nos offres (à filière compétitive, de loisir, de proximité) doivent être repensés en tenant compte de la diversité des territoires. Ceci implique donc l'ensemble des échelons de la fédération.

La volonté est d'associer l'ensemble des acteurs de la vie sportive et associative dont les comités départements et régionaux (élu(e)s et professionnel(le)s) sur différents travaux :

- L'organisation et le développement des activités sportives dans les territoires
- Les stratégies fédératives et l'accompagnement des associations
- La structuration de la vie sportive et du secteur « sport éducation » à l'échelle des territoires
- Le plan fédéral « Citoyen du sport » et ses déclinaisons

CE RASSEMBLEMENT SPORT EDUCATION ET CITOYENNETE AURA LIEU LES 17 ET 18 OCTOBRE 2015 AU CREPS DE BOURGES (18)

Vous trouverez ci-dessous le programme détaillé du regroupement qui commencera le samedi à 9h30 (possibilité d'arriver le vendredi fin de journée si impossibilité d'arriver le samedi pour 9h30) et se terminera le dimanche à 12h15 (possibilité pour les CNS / GTS / Comités qui le souhaitent de poursuivre les travaux l'après-midi). 2 représentants par comité sont pris en charge par la fédération nationale (déplacement, hébergement et restauration).

Les inscriptions sont individuelles et se font via [le formulaire en ligne](#) suivant (avant le 1er octobre). Nous comptons sur la présence de tous à ce rassemblement qui contribue à la vie de notre mouvement et à ses perspectives de développement.

Pour tout renseignement :

Isabelle MATTHEY – imatthey.lalique@ufolep-usep.fr – 01.43.58.97.78

Benoit GALLET – bgallet.lalique@ufolep-usep.fr – 01.43.58.97.73

Rendez-vous à Bourges !

Philippe MACHU
Président National

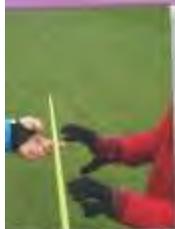
André COUPLET
Vice-Président National

En charge du secteur « Sport Education » et de la vie sportive fédérale

[Cont@ct](#) n°3 du 1^{er} octobre 2015

PROGRAMME

SAMEDI 17/10



9:30 - **OUVERTURE**

9:45 - **TABLE RONDE** : La place de l'association dans le projet sportif et de territoire

10:45 - **TABLE RONDE** : Sport éducation à l'échelle des territoires



11:30 - **Organisation territoriale de la vie sportive et accompagnement du réseau**

12:00 - **Point d'actualité**



14:00 - **Ateliers thématiques en faveur du développement territorial des APS**

16:00 - **Pause et animations**

16:45 - **Ateliers thématiques en faveur du développement associatif**
(Choix des ateliers lors de votre inscription)

18:45 - **Animation et Apéritif**

20:00 - **DINER**



PROGRAMME

DIMANCHE 18/10

9:00 - **Comités UFOLEP** : Projet sportif de territoire

CNS / GTS : Gestion traditionnelle et organisation fédérale
Feuille de route 2015-2017

12:00 - **CLÔTURE**



L'UFOLEP et le Groupe MGEN, ensemble pour lutter contre le cancer du sein

L'UFOLEP et le Groupe MGEN s'associent sur des événements dédiés à la lutte contre le cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose.

Les comités départementaux UFOLEP de la Creuse (23), de la Loire-Atlantique (44), de la Lorraine (54) et de la Savoie (73) organiseront donc des événements sportifs durant le mois d'octobre en partenariat avec les antennes MGEN.

Il sera alors possible de pratiquer de la Zumba lors d'une soirée gratuite à Sainte-Feyre (23) le 31 octobre ou bien de s'essayer au Kin-ball ou au Floorball à Saint-Sébastien (44) le 17 octobre prochain.

Retrouvez tous les événements sur le site ufolep.org

Si vous souhaitez, vous aussi, promouvoir la lutte contre le cancer du sein téléchargez et affichez sur vos sites et comptes Facebook les bannières ci-dessous.



**PROGRAMMES
2015-2016**

Vous trouverez en lien hypertexte, le programme 2015-2016 de GRS

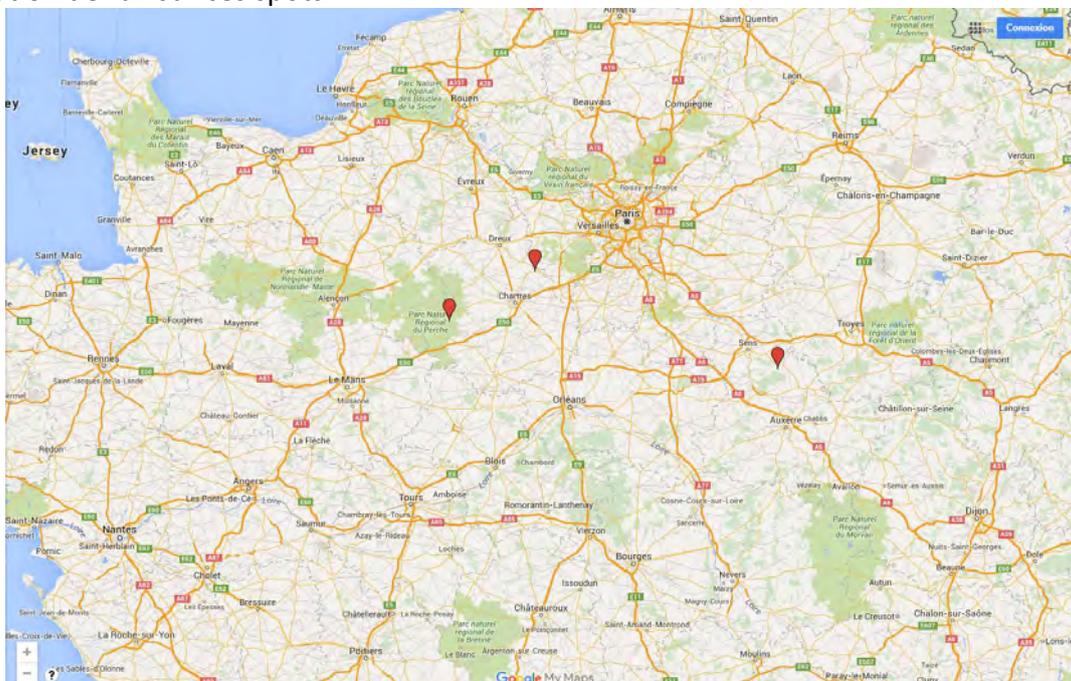
http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Brochure_indice_8_bis.pdf

SPOTS DE PLEIN AIR – MARCHÉ NORDIQUE

Le secteur Sport Education profite de ce cont@ct pour faire un point d'avancement sur le projet des spots de plein air et des parcours de marche nordique. Les panneaux présentant les différents circuits viennent d'être livrés aux premiers comités départementaux UFOLEP.

Ainsi, les comités UFOLEP de l'Eure-et-Loire (28), de la Haute-Vienne (87) et de l'Yonne (89) vont pouvoir installer les panneaux et préparer l'inauguration de ces spots prévue dès la mi-octobre pour la 1^{ère} cérémonie.

Par ailleurs, vous pouvez d'ores-et-déjà retrouver sur une carte dédiée, l'ensemble des parcours de Marche Nordique UFOLEP : <http://bit.ly/1YR1bQR>
L'application smartphone [Tout Terrain](#) fait également partie du dispositif puisqu'elle sera support à la création de rdv sur ces spots.





PARCOURS DE MARCHÉ NORDIQUE DE BONNAC LA CÔTE



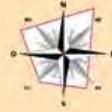
Les Parcours:



Circuit bleu:
1,7 km
Montagne - Forêt - Vallée

Circuit rose:
2,2 km
Montagne - Forêt - Vallée

Circuit noir:
3,1 km
Montagne - Forêt - Vallée



Qu'est-ce qu'un spot de marche nordique ?

De nombreux parcours adaptés pour des marcheurs avec bâtons sont en cours de réalisation et en attendant le même lieu de départ et d'arrivée.

3 parcours (Circuit bleu, Circuit rose, Circuit noir) sont en cours de réalisation.

- Début de séance : Échauffement (au verso de ce panneau)
- Milieu de séance : Renforcement musculaire (effet plus de stabilité par usage de bâtons)
- Fin de séance : Étirements (au verso de ce panneau)

La Marche Nordique:

La marche nordique est née en Finlande dans les années 1930 comme technique d'entraînement militaire. Elle a été développée par le Dr. Matti Pasanen.

C'est une activité de marche très saine. Le bâton est considéré le deuxième pied de la marche nordique. Il permet de maintenir l'équilibre et de progresser plus vite.

Les bénéfices sont nombreux :

- Améliore la circulation sanguine
- Développe les muscles latéraux (abdominaux) plus que ceux du côté
- Stimule le système cardiovasculaire et le système respiratoire
- Aide à brûler les calories
- Préviene les blessures
- Aide à maintenir une bonne posture
- Aide à maintenir une bonne posture
- Aide à maintenir une bonne posture

Marche à vitesse normale et à l'entraînement. La marche nordique est une activité sportive qui permet de brûler plus de calories que la marche normale.

Prévoir de bonnes chaussures. Le bâton est considéré le deuxième pied de la marche nordique. Il permet de maintenir l'équilibre et de progresser plus vite.

Conseils Pratiques:

Voici quelques conseils pour votre séance :

- 1 - Choisir un parcours adapté à son niveau.
- 2 - Avoir des chaussures adaptées : privilégier les chaussures légères avec une semelle épaisse et antidérapante type trail, trail ou course à pied.
- 3 - Adapter sa tenue vestimentaire selon la météo.
- 4 - S'hydrater régulièrement.
- 5 - Protéger sa peau du soleil.
- 6 - Si besoin de pouvoir appeler les secours en cas d'urgence (téléphone portable).
- 7 - Bien choisir sa taille de bâton: votre taille X 0,05.

Renseignements locaux:

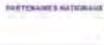
Adresse postale:
Mairie de Bonnac la Côte
10 rue de la République
87130 Bonnac la Côte

Comité départemental UFOLEP:
20100 LANTIGNAT-MERIGNAC
BOULEVARD DE LA LIBÉRATION
19100 LANTIGNAT-MERIGNAC

Numéros d'urgence:

- 112: Urgences
- 10: Gendarmerie
- 17: Département
- 18: Pompiers








PARCOURS DE MARCHÉ NORDIQUE DE HANCHES



Exercices de renforcement musculaire:



1 Deltoides:

- Pieds écartés (largeur du bassin). Prenez un bâton dans chaque main.
- Montez les mains au niveau des épaules puis ramenez-les au niveau de la taille.
- Effectuez 3 séries de 15 répétitions.



2 Fessiers:

- En appui sur une jambe (légèrement fléchie) et sur les bâtons plantés devant vous. Levez la deuxième jambe (tendue) vers l'arrière et le haut et en gardant le dos droit puis revenir lentement à la position de départ.
- Effectuez 3 séries de 15 répétitions.



3 Quadriceps:

- Debout pieds écartés (largeur des épaules), pointes de pieds légèrement ouvertes vers l'extérieur, les bâtons posés sur vos épaules.
- Fléchir les jambes jusqu'à avoir les cuisses à l'horizontale (parallèles au sol), en poussant les fessiers sur l'arrière sans que les talons ne se décolent du sol.
- Pousser sur ses talons et contracter les cuisses pour remonter.
- Inspirez en descendant et expirer en montant. Garder le buste droit, regarder devant soi légèrement vers le haut.
- Effectuez 3 séries de 15 répétitions.

Jeu de l'équilibre:



Tenez votre bâton sur votre main ouverte le plus longtemps possible, puis à l'horizontale sur la tête, et sur la cuisse.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE











TROPHEE NATIONAL UFOLEP
Réunion bilan de la saison 2015
Samedi 26 septembre 2015 - Limoges

Organisateurs présents :

- Jean-Marie LEBRAS, Marie Annick et Samuel LEBRAS, André VILOTTE (EKOI Tour)
- Jean-Luc PREVOT - Christian DESMOULIN - Daniel LASSALLE – Patrick BOULESTEIX – (La Limousine)
- Jean-Jacques TECHENE et Madame (La BCE)
- Patrick PERUCAUD – Eric VERBRUGGHE (L'Ecureuil)

Organisateurs absents excusés :

- Christophe VANDAELE et Jean GUIGNEDOUX (La Pierre Jodet)
- Philippe REYROLLE et Gilbert DELAIGUE (Les Copains)

Invités :

- Pierre MOUNIER, organisateur de la « Paul Poux »
- Dominique THOUREAU, représentant le CO de l'Ambazacoise.

UFOLEP Nationale représentée par :

- Pierre CHEVALIER, DTN. UFOLEP
- Daniel MANUEL, responsable de la CNS.Activités Cyclistes UFOLEP
- J. Claude DURAND, responsable du Trophée National UFOLEP

Daniel MANUEL remercie les organisateurs de leur présence et de leur implication dans le TNU. Il fait part de la décision des CO. de la « Pierre Jodet » (courrier du Président Christophe VANDAELE) et de la « Pierre Jacques en Barétous » de quitter le TNU et présente Pierre MOUNIER, organisateur de la Paul POUX qui demande son entrée dans le TNU 2016.

Bilan sportif du TNU 2015

- Remerciements à l'ensemble des organisateurs qui, malgré les difficultés actuelles (exigences des préfectures, coût croissant de dispositifs de sécurité, difficulté à maintenir les effectifs de bénévoles) ont su conserver leur enthousiasme et proposer des nouveautés (Montée chronométrée du Béal aux «Copains » et de la Pierre St.Martin à la « BCE », par exemple) pour valoriser davantage leur épreuve.

A noter que, comme les années précédentes, certaines épreuves ont organisé une manifestation réservée aux Jeunes, en leur offrant les mêmes prestations qu'aux participants au TNU.

Remerciements également à J. Jacques TÉCHENÉ (Président de la BCE et du Comité UFOLEP Comité Départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques) qui a obtenu de la Ligue de l'Enseignement 64 et de l'Office de Tourisme de la Vallée de Barétous, des séjours pour la tombola du final.

- JC. DURAND regrette le renoncement au TNU de la « Pierre Jodet » qui, cette année, avait fêté sa 28^e édition, et de la « Pierre Jacques en Barétous ».

De façon générale, il déplore que les organisateurs souffrent du comportement de certains participants qui ne se rendent pas compte de l'investissement nécessaire à la mise en œuvre de telles organisations et qui n'ont pas même la correction d'être présents lors de la cérémonie protocolaire, alors qu'ils accèdent au podium.

- Participation

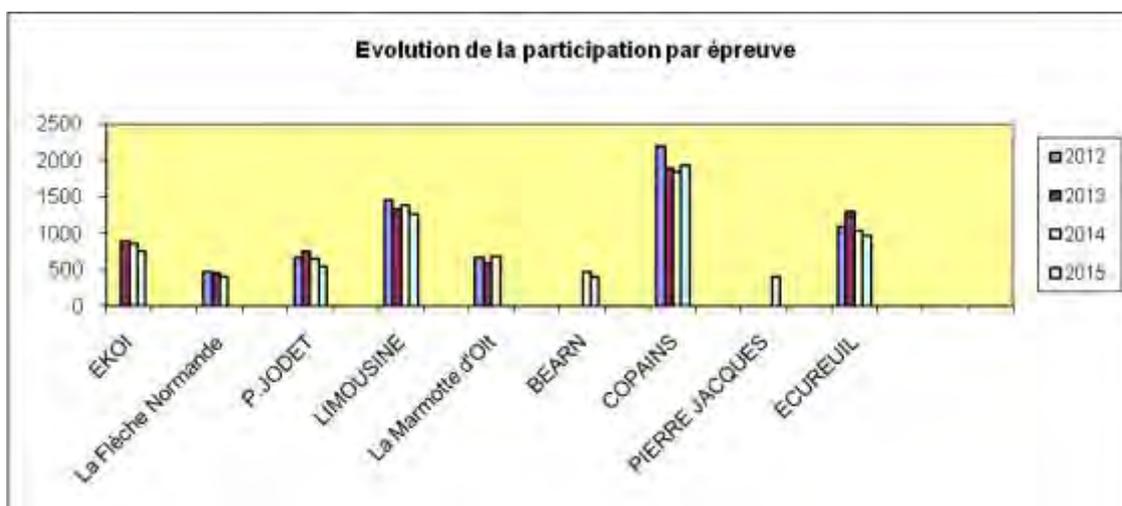
Globalement, malgré tous les efforts des organisateurs, force est de constater qu'il y a effritement dans la participation, qui peut être dû à diverses causes : météo défavorable, prolifération des cyclosporives, tendance des compétiteurs à éviter les longs déplacements....

La participation sur la saison 2015 est en baisse par rapport à celle de 2014. En tenant compte qu'en 2015, il n'y avait que 7 épreuves, on peut évaluer la perte à environ 9% par rapport à 2014.

	2012	2013	2014	2015
EKOI		891	865	750
LA FLECHE NORMANDE	478	452	400	
P.JODET	677	759	645	554
LIMOUSINE	1457	1330	1386	1265
LA MARMOTTE D'OLT	663	604	682	
BCE			467	401
COPAINS	2197	1903	1842	1942
PIERRE JACQUES				405
ECUREUIL	1089	1305	1042	960
	6561 sur 6 BRS	7244 sur 7 BRS	7329 sur 8 BRS	6273 sur 7 BRS

Remarque - Aux « effectifs 2015 adultes », sur certaines épreuves, il faut ajouter le nombre de jeunes qui participent à l'épreuve qui leur est réservée :

- 160 jeunes à La Limousine (organisation conjointe du CO.La Limousine et de l'USEP.87)
- 130 jeunes aux Copains (organisation conjointe du CO.Les Copains et de l'USEP.63)
- 64 jeunes à l'Ecureuil (organisation du CO.l'Ecureuil)



Alors qu'en 2014, il avait été noté une baisse importante du nombre de concurrents qui participent au classement final du TNU (53 classés sur 5 épreuves), il est à noter que ce nombre a été en hausse en 2015 (70 classés sur 4 épreuves).

Participation individuelle												
	A1	A2	A3	C	D	E	F	G	H	I	J	Total
2014	1	1	0	1	5	7	11	14	5	6	2	53
2015	1	1	2	3	8	7	8	14	13	7	6	70

Pour terminer sur la participation, à noter que très peu de clubs sont entrés dans le classement par équipes (il fallait avoir au moins 4 participations).

Les équipes classées ont apprécié les séjours qui leur ont été offerts.

Participation des clubs à au moins 4 épreuves				
Nb de participations	7 épreuves	6 épreuves	5 épreuves	4 épreuves
Nb de clubs	1	3	0	1

Remarques :

a) La possibilité offerte, depuis 2013, aux féminines, de participer, pour être classées dans le TNU individuel, soit au grand circuit soit au moyen circuit (avec un barème de points adapté) n'a toujours pas augmenté le nombre de participantes.

b) Cependant, cette année, deux féminines ont été classées au final en catégorie A3.

c) En début de saison, pour le classement individuel, il y a encore eu quelques erreurs de catégorie. Pour 2016, elles pourront être évitées en prenant pour référence le tableau ci-dessous :

TNU 2016 – Catégories d'âges		
Catégories	Âges	Années de naissance
Catégorie A1	Femmes de 18 à 39 ans	Nées entre le 01/01/1977 et le 31/12/1998
Catégorie A2	Femmes de 40 à 49 ans	Nées entre le 01/01/1967 et le 31/12/1976
Catégorie A3	Femmes de 50 ans et plus	Nées en 1966 et avant
Catégorie C	Hommes de 18 à 29 ans	Nés entre le 01/01/1987 et le 31/12/1998
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans	Nés entre le 01/01/1977 et le 31/12/1986
Catégorie E	Hommes de 40 à 44 ans	Nés entre le 01/01/1972 et le 31/12/1976
Catégorie F	Hommes de 45 à 49 ans	Nés entre le 01/01/1967 et 31/12/1971
Catégorie G	Hommes de 50 à 54 ans	Nés entre le 01/01/1962 et 31/12/1966
Catégorie H	Hommes de 55 à 59 ans	Nés entre le 01/01/1957 et 31/12/1961
Catégorie I	Hommes de 60 ans à 64 ans	Nés entre le 01/01/1952 et 31/12/1956
Catégorie J	Hommes de 65 ans et plus	Nés en 1951 et avant
Catégorie Y	Handisport individuel	Nés en 1998 et avant

d) Au cours de la saison, erreurs de classements souvent dues à des saisies incorrectes (problème récurrent des fautes d'orthographe dans le nom des concurrents et/ou dans celui des clubs; noms inscrits avec ou sans accents ; multitude des prestataires pour les engagements).

Récompenses

Individuelles (Coupes – Trophées- Stages du Soleil) ou par équipes (Séjours vacances), offertes par l'UFOLEP Nationale et/ou ses partenaires (Vacances Pour Tous, Stages du Soleil, Terrasses du Lac), ainsi que celles offertes par le Comité Ufolep des Pyrénées-Atlantiques (Séjours dans les Pyrénées), ont été très appréciées.

Remarques des organisateurs

a) Ils trouvent que, pour de multiples raisons, le TNU a « perdu une partie de son âme et de son attrait », bien que les participants apprécient encore la qualité des épreuves du TNU :

- Comportement de certains participants qui, bien qu'accédant au podium, ne sont pas présents à la remise des récompenses sans s'en excuser.
- Absence de représentant officiel de la fédération.
- Absence de remise de maillot de leader après chaque épreuve.

b) Ils ont à nouveau noté les problèmes que pose l'assurance, en particulier en ce qui concerne les véhicules de prêt ou de location.

Egalement, problème des organisateurs qui déclarent, au moment de la signature du contrat, un nombre de participants supérieur à la réalité et qui ne peuvent obtenir de remboursement.

Daniel MANUEL leur rappelle qu'ils peuvent, immédiatement avant le départ de l'épreuve, « ajuster » le nombre de participants en téléphonant au n° vert de l'APAC (0 800 200 375).

c) Questions concernant le matériel interdit (vélos couchés, guidons additionnels, freins à disques...).

Daniel MANUEL a rappelé qu'il ne faut pas accepter leur participation car, en cas d'accident, l'assurance ne les garantit pas.

d) Ils pensent qu'il faudrait faire davantage de publicité pour le TNU, y compris sur les Championnats Nationaux UFOLEP.

Préparation du TNU 2016

- Nouvelles épreuves

- La « Paul Poux » à ANAIS (Charente) – Deux circuits chronométrés et une randonnée – Samedi 20 août 2016.
- La « Gérard Simonnot » à CHATEAUNEUF/CHARENTE (Charente) – Actuellement organisé le 2^e dimanche de septembre.

Il leur a été proposé de se positionner en avril.

Le CO, réuni le mardi 29 septembre, a choisi d'organiser le samedi 23 avril 2016.

Remarque :

L'Ambazacoise (AMBAZAC en Haute-Vienne) avait été sollicitée. Après débat, il a été décidé de surseoir un an à une éventuelle entrée dans le TNU afin de permettre aux responsables Ufolep de se rendre sur l'épreuve pour donner un avis circonstancié.

Un courrier a été adressé aux organisateurs pour leur préciser les conditions d'entrée dans le TNU en 2017.

- Information donnée par la BCE

Compte tenu de la difficulté du circuit, le CO de la BCE a décidé de supprimer la montée du col d'Ichère.

D'autre part, sera mise en place une randonnée « Jeunes » sur le petit circuit.

- Décisions de l'UFOLEP Nationale

Daniel MANUEL, après l'intervention de Pierre CHEVALIER qui a souligné l'importance du TNU pour l'image de la fédération, a présenté les décisions prises par l'UFOLEP Nationale qui est consciente des difficultés que rencontrent actuellement les organisateurs et de la nécessité de redonner de l'attrait à ce Trophée :

- a) Le reversement des organisateurs à l'Ufolep ne concernera plus que les participants non licenciés UFOLEP (et, comme préalablement, que ceux qui participent sur les circuits chronométrés).
- b) Pour 2016, ce reversement sera de 1€.
- c) *Rappel* : L'Ufolep Nationale exonère de réversion, les épreuves l'année de leur entrée dans le TNU.
- d) Un maillot de leader sera remis à l'issue de chaque épreuve.
- e) Le responsable du TNU, dans la mesure de ses disponibilités, se rendra sur chacune des épreuves.

D'autre part, elle maintient les dotations allouées en 2015 :

- a) Récompense honorifique aux 5 premiers de chaque catégorie.
- b) Maillot et séjour « Stage du Soleil » au vainqueur final de chaque catégorie.
- c) Récompense honorifique et séjour aux 5 premières équipes du classement/clubs (chaque concurrent apportera 1 point, quel que soit le circuit sera lequel il sera inscrit : circuit chronométré ou randonnée).

- Calendrier 2016

DATE	EPREUVE	DIFFICULTE	LIEU
Samedi 23 avril	La Gérard Simonnot	1	CHATEAUNEUF/CHARENTE (16)
Samedi 21 mai	L'Ekoï Tour	1	SOUBISE (17)
Samedi 04 juin	La Limousine	1	LIMOGES - PANAZOL (87)
Dimanche 19 juin	La BCE	2	OLORON STE MARIE (64)
Dimanche 03 juillet	Les Copains	2	AMBERT (63)
Samedi 20 août	La Paul Poux	1	ANAIS (16)
Dimanche 04 septembre	L'Ecureuil	1	LA SOUTERRAINE (23)
Difficulté 1 = Coefficient 1		Difficulté 2 = Coefficient 1,2	

- Règlement du Trophée 2016

Un nouveau document « Règlement du TNU 2016 » sera rédigé et prendra en compte les modifications notifiées ci-dessus.

- Chronométrage

Rappel – Les organisateurs qui ont un autre prestataire que ATS doivent obligatoirement communiquer les classements à Daniel Manuel, sous Excel et utilisant les mêmes champs que le logiciel UFOLEP.

Partenariats

- Daniel MANUEL rappelle que les partenaires nationaux du TNU sont prioritaires sur ceux des organisateurs.
- Pour la saison 2016, l'UFOLEP Nationale qui prendra à sa charge
 - . les séjours offerts aux équipes,
 - . les récompenses honorifiques aux individuels et aux équipes,
 - . les dossards sur chaque épreuve,
 - . les déplacements du responsable du TNU,
 - . les parutions dans TOP VELO.
- Vacances Pour Tous (*) et Stages du Soleil (maillots de leader remis sur chaque épreuve et au final + stages) restent les partenaires du TNU.
(*) Pour information, « Vacances Pour Tous » élabore des séjours sportifs avec des tarifs préférentiels pour les licenciés UFOLEP.

Promotion du TNU

- Compte tenu des dotations de l'UFOLEP, il est décidé de limiter les frais de parution des pages TNU dans TOP VELO ; il y aura seulement deux parutions sur la saison :
 - . la première en janvier (présentation globale du TNU avec ses nouveautés)
 - . la seconde, un mois avant la première épreuve.Les organisateurs devront envoyer, le plus rapidement possible, à Daniel Manuel, tous les éléments d'information concernant leur épreuve afin qu'il puisse concevoir la page TOP VELO.
- L'UFOLEP Nationale pourra envoyer à ses licenciés et associations cyclistes, par e-mailing et/ou par les réseaux sociaux, les flyers fournis par chaque organisateur.
- Pour information, Daniel MANUEL indique, qu'à partir de 2017, les participants au TNU devraient pouvoir s'engager en ligne.

URGENT - URGENT - URGENT

ORGANISATION DES CHAMPIONNATS NATIONAUX

APPEL A CANDIDATURES

La Commission Nationale Sportive **Tennis de Table** recherche un Comité Départemental qui souhaiterait organiser en **2016** et **2017** les :

❖ Les 12 Heures UFOLEP de Tennis de Table

Le 27 Mars 2016

Le 16 Avril 2017

❖ Les Nationaux B de Tennis de Table

Les 23 & 24 Avril 2016

Les 29 & 30 Avril 2017

❖ Les Nationaux A de Tennis de Table

Les 14 & 15 Mai 2016

Les 03 & 04 Juin 2017

Prière de faire parvenir votre candidature, ***le plus rapidement possible***, au Responsable de la CNS Tennis de Table :

Jean – Paul PIVERT
8 Rue Pasteur
77870 VULAINES SUR SEINE



01.64.23.93.13

: 06.81.82.23.72

Courriel : jp-pivert@orange.fr

UFOLEP Nationale
3 Rue Récamier
75341 PARIS Cedex 07

Tél : 01.43.58.97.78

Courriel : imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

Composition du dossier :

- Une lettre de candidature signée du Président du Comité Départemental
- Un descriptif des installations

N'hésitez pas à prendre contact avec Jean–Paul PIVERT pour tout renseignement complémentaire.

Merci